

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du vendredi 7 décembre 2007, tenue dès 17.30 h. dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Yves Houriet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Yves Houriet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence de Mme Nicole Leblois, excusée. Ce soir, participera à la séance Mme Joana Loureiro, apprenante de 2<sup>ème</sup> année, à la Municipalité de Saint-Imier, à qui est souhaité beaucoup de plaisir.

Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. Yves Houriet, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

M. John Buchs, Rad. : "Le parti radical souhaite compléter l'ordre du jour et non pas le changer, afin que nos décisions soient en parfaite adéquation avec d'autres points de l'ordre du jour. Il s'agit au point 13, d'ajouter : "Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection d'une conduite d'eau propre et de deux conduites d'alimentation des fontaines aux Longines de **Fr. 173'400.-**." Au point 14, "Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'aménagement du Plateau de la Gare de **Fr. 170'000.-**." Au point 17, "Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection de différentes rues et escaliers dans la localité de **Fr. 300'000.-**."

Au vote, ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2007
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Motions et interpellations
6. Réponses aux motions et interpellations
7. Petites questions
8. Réponses aux petites questions
9. Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier – décision
10. Modification du plan de zones : ZPO2 et parcelle n° 1890 – décision
11. Nouvelle organisation de la protection civile
  - a) Acceptation du règlement d'organisation du syndicat de protection civile du Jura bernois Sud-Ouest
  - b) Dissolution du contrat de protection civile liant la commune siège de Sonvilier à notre commune avec effet au 31 décembre 2008
12. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 180'000.-, figurant partiellement au budget provisoire des investissements, sous déductions des subventions à recevoir, avec prélèvement du montant net correspondant sur le fonds "Projets de développement", pour le crédit d'étude en vue de la création d'une nouvelle halte CFF à la zone industrielle de La Clef – décider du mode de financement

13. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection d'une conduite d'eau propre et de deux conduites d'alimentation des fontaines aux Longines de 173'400.-
14. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'aménagement du Plateau de la Gare de Fr. 170'000.-
15. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour le crédit additionnel de Fr. 85'000.- pour l'aménagement de la Place de la Gare de Saint-Imier
16. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour le crédit additionnel de Fr. 350'000.-, au maximum, pour la métamorphose du funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil
17. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection de différentes rues et escaliers dans la localité de Fr. 300'000.-
18. Rapport final de la commission de l'équipement concernant la motion "Un nouveau système de ramassage des déchets encombrants" – décision
19. Nomination d'un membre au sein du groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan en remplacement de M. Patrick Tanner, démissionnaire
20. Divers et imprévu
21. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2008
  - a) président
  - b) 1<sup>er</sup> vice-président
  - c) 2<sup>ème</sup> vice-président
  - d) secrétaire
  - e) deux scrutateurs

### 1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Yves Houriet (Rad.), M. John Buchs (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zilhmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Mme Mélanie Erard (AJU), arrive à 17 h 45.

Sont absents : M. Christian Schlupe (Rad.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), excusés.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2007

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 3. Communications du président et du maire

M. Yves Houriet, président : "J'ai représenté notre conseil lors de la soirée de la majorité. Ces festivités ont été organisées par M. Thierry Spring, conseiller municipal. Ces jeunes ont eu énormément de plaisir à participer à cette manifestation. La même soirée, j'ai représenté le Conseil de ville à l'inauguration du comptoir imérien, qui a eu pas mal de succès me semble-t-il."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal a achevé son programme de législature. Ce document vous sera remis la semaine prochaine, et présenté à la presse. Il figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance, puisque le Conseil de ville doit en prendre connaissance, avec la faculté de s'exprimer à son sujet.

Ainsi que cela a déjà été dit, la première étape de la réfection de la route cantonale aura lieu l'année prochaine. Elle concernera le tronçon s'étendant du Pont de Sébastopol à l'Hôtel Erguël. Le canton refera le revêtement, et il doit commencer ces travaux en septembre 2008 au plus tard. Si la commune veut refaire les conduites se trouvant dans la chaussée, elle doit donc achever ses propres travaux jusqu'à cette date. Pour la commune, cela concerne des conduites électriques, le réseau du gaz, les réseaux d'eau propre et d'eaux usées, ainsi qu'une étape supplémentaire du PGEE. Le coût de ces travaux est estimé à un total d'un million de francs. Le plan des investissements en tient compte. Cet objet sera soumis au Conseil de ville lors de sa prochaine séance, puis au Corps électoral en avril. De la sorte, en cas d'acceptation, les travaux communaux pourront débuter en mai 2008 et être achevés en septembre 2008.

Enfin, je peux vous confirmer que Crescentia SA, la société détenue par la Municipalité qui possède le Parc technologique II à La Clef, a signé un contrat de bail portant sur l'entier de l'étage intermédiaire disponible. Le Groupe Patek Philippe souhaite développer et étendre Cadrans Flückiger SA, et les surfaces louées répondront à ces objectifs. L'installation se fera dans les prochains mois. Toutes les surfaces du Parc technologique II, soit près de 4500 m<sup>2</sup> au total, sont désormais louées. La Municipalité ne peut donc plus offrir de surfaces disponibles. Le Conseil municipal en est heureux. Sa satisfaction est d'autant plus grande que, de surcroît, chose incroyable et à laquelle personne n'aurait cru si on l'avait annoncé il y a quelques années, trois usines sont actuellement en construction à Saint-Imier. La première dans l'espace d'implantation d'entreprises de La Clef, qui sera occupée par Smile Line Sàrl au printemps 2008, la deuxième, dans la zone des Noyes, est un agrandissement d'importance fait par Arcofil SA, et la troisième est la rénovation, mais surtout la construction d'un étage supplémentaire, par Les Longines. Une construction dans la nouvelle zone, une construction dans la zone des Noyes et un agrandissement de la première fabrique de Saint-Imier : tout un symbole. Gardons-nous cependant de crier victoire. Des efforts ont été faits. Ils portent leurs fruits, mais il serait faux de nous reposer sur nos lauriers. Il ne faut pas attendre un ralentissement ; il faut continuer notre travail, et compter profiter au mieux de la conjoncture actuelle."

#### 4. Don du Conseil de ville

Lors d'un petit comité du bureau du Conseil de ville, celui-ci vous propose : d'attribuer Fr. 1'000.- aux Cartons du Cœur, ainsi que Fr. 500.- aux Pléiades.

Au vote, les deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Le vice-chancelier est prié de donner suite à cette décision.

#### 5. Motions et interpellations

M. Frédéric Bürki, Rad., donne connaissance d'une motion : "Economies d'énergies. Lors de la discussion relative au budget 2008 du 1<sup>er</sup> novembre 2007, nous avons déjà fait une déclaration demandant qu'un programme d'économie d'énergie soit étudié pour notre commune. Aujourd'hui, au travers de cette motion, nous demandons que l'ensemble du patrimoine de la commune soit pris en compte dans une étude. Sans diminuer la qualité de la vie de la population de Saint-Imier, de substantielles économies sont possibles, aussi bien

en électricité, eau, gaz, isolation des bâtiments et utilisation des énergies renouvelables. Nous demandons que l'étude soit confiée à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. Nous demandons également que le service de l'équipement élabore quelques recommandations simples à l'intention des abonnés eau, électricité et gaz."

M. Yves Houriet, président : "Cette motion étant contraignante, elle sera remise à la commission concernée."

M. Patrick Tanner, AJU, donne connaissance d'une deuxième motion : "Inquiète à l'idée que des municipalités pourraient se dessaisir de la responsabilité des services de l'eau, l'association suisse pour le contrat mondial de l'eau encourage les pouvoirs politiques à faire en sorte que la gestion publique de cette ressource, à laquelle la majorité des citoyens et citoyennes de ce pays est de toute évidence attachée, ne soit en aucune manière remise en question. L'ACME-Suisse invite les autorités communales de ce pays à faire un pas de plus vers la préservation de ce patrimoine commun de l'humanité. Elle a rédigé dans ce sens une déclaration sur "L'eau, bien public" qu'elle leur propose de signer, leur offrant ainsi l'occasion de débattre ouvertement des enjeux locaux et mondiaux autour de cette ressource indispensable à toute vie. La ville de Delémont, chef-lieu du Canton du Jura, a annoncé le 19 septembre 2007, qu'elle avait signé cette déclaration. Elle est ainsi la première commune de Suisse à y avoir officiellement adhéré. Depuis lors, cinq autres communes ont également adopté la déclaration, à savoir Yverdon-les-Bains, Tramelan, Lausanne, Ayent et Onex. Afin d'affirmer le droit à l'eau et ainsi garantir à tout être humain un accès à l'eau potable de manière durable et équitable, la fraction alliance jurassienne demande à la commission de l'équipement de proposer l'adhésion de Saint-Imier à la déclaration "L'eau, bien public" et de rejoindre ainsi les communes qui ont manifesté leur engagement afin que la gestion de l'eau soit et reste de la compétence des services publics."

M. Yves Houriet, président : "La motion étant contraignante, elle sera transmise à la commission demandée."

M. Patrick Linder, Soc., présente une motion : "Puisque le volet écologique semble être à la page ce soir, notre motion s'intitule "Promotion du standard Minergie". Récemment, le canton de Berne a décerné un prix récompensant les communes actives dans le domaine de la promotion du standard Minergie et des énergies renouvelables. La commune de Saint-Imier y est mal classée puisqu'elle figure au 109<sup>ème</sup> rang du classement établi par le canton. Pour Saint-Imier, terre d'énergies, il est important de veiller à encourager l'adoption d'un tel standard, à tous les échelons. Il est nécessaire d'encourager le recours à des solutions écologiquement satisfaisantes lors de nouvelles constructions ou d'éventuelles rénovations. Ainsi, le parti socialiste demande que des démarches soient entreprises pour remédier à cette situation tant au niveau des bâtiments communaux qu'à celui des bâtiments privés. Le parti socialiste propose de remettre ce mandat à la commission des bâtiments et installations sportives."

M. Yves Houriet, président : "Il s'agit encore d'une motion contraignante qui sera adressée à la commission mentionnée."

M. Patrick Linder, Soc, présente encore une motion : "Une communication ciblée pour les outils de développement économique de Saint-Imier. Depuis le milieu des années 1990, Saint-Imier a mis en place une politique de développement économique fondée sur les forces locales. En développant des infrastructures enchaînant diverses étapes de maturation des activités industrielles, Saint-Imier favorise la création et l'implantation d'entreprises sur son territoire. Le fonctionnement de cette mécanique qui mène de la couveuse à entreprises à l'étape II du parc technologique jusqu'à un possible essaimage dans la zone industrielle de La Clef demeure cependant basé sur l'école d'ingénieurs et les transferts de technologies potentiels qu'elle est susceptible de générer. En définitive, Saint-Imier a créé une série d'outils capables de favoriser la transposition industrielle des qualifications techniques

spécifiques à la région. Cette vision du développement économique reste toutefois liée à la filière ingénierie imérienne de la HE-ARC ou peut-être à ses autres sites actifs dans les mêmes domaines techniques dont l'avenir paraît, à tout le moins, incertain. Pourtant, d'autres acteurs industriels, ou, plus précisément, d'autres acteurs potentiels, peuvent être intéressés par les outils dont dispose Saint-Imier. A terme, certains d'entre eux sont susceptibles de s'établir à Saint-Imier et de s'insérer dans le tissu industriel local. Le parti socialiste demande que la Municipalité s'adresse à eux dans le but final de promouvoir la zone industrielle de Saint-Imier, reconnue zone de développement économique par le canton de Berne. Pour ce faire, le parti socialiste demande qu'une communication ciblée soit adressée par e-mailing :

- aux étudiants des écoles polytechniques fédérales,
- aux anciens étudiants des écoles polytechniques fédérales,
- aux étudiants des écoles techniques de Suisse,
- aux anciens étudiants des écoles techniques suisses; cette liste n'étant évidemment pas exhaustive.

Pour qu'un pareil envoi puisse être réalisé, il convient de contacter toutes ces institutions afin qu'elles ouvrent les accès aux réseaux de contacts et d'adresses électroniques de leurs étudiants actuels et de leurs anciens étudiants ou qu'elles se chargent de faire passer l'information. Par ce biais, le parti socialiste estime que Saint-Imier pourra atteindre le public cible concerné par les infrastructures qui ont été mises en place ces dernières années par la commune. L'envoi réalisé devra répertorier et articuler clairement les outils de développement endogène dont dispose la commune. Il devra également expliciter leur enchaînement. Ainsi, tant les deux étapes du parc technologique que la zone industrielle ou que les possibilités de prêts économiques devraient, à notre sens, être mentionnées dans cet e-mailing. En outre le parti socialiste estime que le plus grand soin doit être accordé à cette communication en termes graphiques. Il nous paraît stratégique de chercher à véhiculer la meilleure image possible de Saint-Imier, au-delà des critères purement économiques. Il s'agit donc également d'évoquer la qualité de vie qu'on trouve dans la commune et les avantages à y résider. Cette option passe peut-être par une mobilisation du concept de communication "Saint-Imier, terre d'énergies", tant sur le plan graphique que sur le plan sémantique. Une pareille démarche présente l'avantage distinctif de comporter un coût très restreint pour une diffusion large mais extrêmement ciblée. C'est par ce type d'actions que le parti socialiste espère pouvoir continuer à valoriser le potentiel de développement du village. Il est nécessaire de veiller à ce que la zone industrielle imérienne reste compétitive par rapport à d'autres zones similaires. Le développement économique de Saint-Imier est actuellement une condition fondamentale pour le futur de notre village. Il est essentiel de veiller à encourager par tous les moyens son essor car l'enjeu qui se cache derrière cette politique est de taille. Il s'agit de tout mettre en oeuvre pour conserver et créer des places de travail pour les citoyens de Saint-Imier et de la région tout en aidant l'industrie régionale à se développer. Aussi, nous proposons de remettre ce mandat à la commission de l'économie et du tourisme."

M. Yves Houriet, président : "Cette motion étant contraignante, elle sera également transmise à la commission désirée."

M. Daniel Müller, Rad., donne connaissance d'une interpellation : "Lors de la séance de notre Conseil du 29 mars 2007, nous sommes intervenus sur le thème de la communication. Nous avons notamment posé la question suivante : la lanterne publique au Sud de la Collégiale, en raison de la condensation et de l'absence d'éclairage, ne donne pas l'image d'une "terre d'énergies", aussi nous demandons qu'on veille à un affichage structuré et qu'on y installe l'électricité. M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, a fait le point de la situation concernant la remise en service de l'éclairage de cette lanterne. Il a notamment déclaré : "La seule solution aujourd'hui, c'est un système complet avec un chauffage et une ventilation qui coûterait environ Fr. 20'000.-. La commission de l'équipement se saisira de votre interpellation et étudiera une solution adéquate". Nous souhaiterions être informés sur l'état d'avancement de l'étude."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je peux vous indiquer que la commission de l'équipement s'est penchée sur cet objet lors de sa séance du 9 juillet 2007. Auparavant, le service de l'équipement avait étudié les variantes possibles, et demandé les devis estimatifs nécessaires.

Deux variantes ont été étudiées par la commission, à savoir :

- la lanterne existante est remplacée, mais reste au même endroit; une isolation thermique est mise en place entre le mur de la collégiale et le nouvel équipement ; une nouvelle alimentation électrique est installée entre les toilettes publiques et la lanterne (environ 40 mètres de fouille). Les coûts de cette variante ont été estimés à nouveau depuis le mois de mars, puisqu'on arrive maintenant à Fr. 27'626.-. Malheureusement l'estimation du coût a augmenté.

Deuxième variante :

- la lanterne est déplacée devant le bâtiment communal; elle n'est plus encastrée dans un mur, mais posée sur des pieds; une nouvelle alimentation électrique est installée entre le bâtiment communal, Agassiz 4, et la lanterne (un peu moins de 10 mètres de fouille). Les coûts de cette variante ont été estimés à Fr. 7'844.-, en tenant compte que ce coût n'inclut pas les coûts de rhabillage du mur de la collégiale.

La commission a par ailleurs pris note que :

- le fournisseur de la variante 2 garantit sa lanterne contre les risques de condensation, et la lanterne variante 2 serait d'un entretien facilité.

La commission a par ailleurs également constaté qu'il n'est pas mentionné dans les règlements communaux l'adresse précise de la lanterne ; son déplacement ne nécessiterait donc pas de modification d'un règlement officiel.

La commission a exprimé sa sensibilité par rapport à une décision de déplacement de la lanterne actuelle; elle a également rappelé que cette installation est principalement dédiée aux personnes n'ayant pas accès aux nouvelles technologies, et qu'elle doit donc être placée dans un endroit adéquat, naturellement fréquenté et d'accès facile.

Compte tenu de qui précède, et en fonction des objets nombreux et urgents à traiter pendant l'année, la commission a décidé de ne pas préavisier l'une des variantes, mais de se donner le temps de la réflexion. Cet objet reviendra à l'ordre du jour de la commission de l'équipement en janvier, pour décision et préavis au Conseil municipal."

M. Daniel Müller, Rad., se dit très satisfait de la réponse apportée.

M. Roland Amstutz, Rad. : "Les motions signées par sept conseillers de ville sont contraignantes. Selon l'article 3 du Règlement du Conseil de ville, un rapport devrait être fourni par la commission compétente dans les quatre mois, en vu d'une décision de notre conseil. Ce délai peut être prolongé par le Conseil de ville. Afin d'avoir une vue d'ensemble du traitement des motions en cours, nous demandons au Conseil municipal d'indiquer dans un arrêt l'état des lieux depuis 2005."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note de votre demande et vous proposons de vous donner cette indication avec la prochaine convocation de votre conseil."

Mme Henriette Zihlmann, AJU, fait une interpellation : "Mesures pour aider à sortir de l'aide sociale de longue durée". Les travaux d'intérêt collectif de Saint-Imier connaissent un grand succès. Peu à peu, plusieurs communes ont rejoint ce service, et y ont adhéré. Le canton de Berne a décidé en 2005 de changer profondément les mesures offertes pour assurer une reconversion professionnelle aux personnes ayant épuisé tout droit aux indemnités chômage, et donc toute l'organisation des travaux d'intérêt collectif. Un délai de deux ans était fixé pour introduire ces nouvelles mesures. Il se termine à la fin de cette année. En plus

des mesures actuelles, le canton prévoit des mesures particulières d'insertion destinées aux jeunes à l'aide sociale (préparation à l'insertion professionnelle, PIP) ainsi qu'aux personnes se trouvant au bénéfice l'aide sociale depuis longtemps (insertion sociale, IS). Le but de ce dispositif est d'offrir un espoir et un travail aux personnes qui se trouvent depuis longtemps à l'aide sociale. Il s'agit de mesures particulières et adaptées, visant à reconduire la personne concernée dans le marché de l'emploi, par des programmes spécifiques. Il s'agit de briser le cercle de l'aide sociale, et d'aider les jeunes et les bénéficiaires de longue date à en sortir. Nous souhaitons savoir si ces mesures si nécessaires PIP et IS seront mises en oeuvre à Saint-Imier, quand elles le seront, qui en aura la charge puisqu'il faut, sauf erreur, une formation spéciale, et si les dossiers pour participer à ces programmes ont été déposés. Nous demandons que la commission sociale organise l'introduction de ces mesures."

M. Thierry Spring, chef du département des œuvres sociales : "Je peux déjà répondre partiellement à votre question. Le programme d'occupation s'occupe déjà depuis 2006 de ces réinsertions IS et PIP. Nous avons déjà des statistiques. Ici, je ne vais pas vous donner des chiffres, peut-être que l'on pourra vous les remettre par courrier, par exemple par l'intermédiaire d'une prochaine convocation de votre autorité. Je compléterai ma réponse, mais sachez que l'on pratique déjà ces mesures depuis une année. C'est en effet, le Programme d'occupation et d'insertion proposé dans le cadre de l'aide sociale (POIAS). Chez nous c'est M. Silvano Moghini, responsable des travaux d'occupation qui s'en charge. Pour information, participent à ce programme depuis 2006, Corgémont, Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Ferrière, La Heute, Orvin, Péry, Renan, Saint-Imier, Sonceboz, Sonvilier, Tramelan, Vauffelin, Villeret, ainsi qu'une demande que nous avons eue cette année de Romont. Saint-Imier est la commune siège."

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "Est-ce qu'il y a une assistante sociale qui ait été nommée pour s'occuper de ces nouvelles dispositions ?"

M. Thierry Spring, chef du département des œuvres sociales, répond par la négative.

M. Henriette Zihlmann, AJU : "Donc, c'est uniquement M. Silvano Moghini, responsable des travaux d'occupation ?"

M. Thierry Spring, chef du département des œuvres sociales, confirme que c'est exact. Il apportera un complément à Mme Henriette Zihlmann, AJU, lors de la prochaine séance."

M. Jean-Marie Boillat, AJU, donne connaissance d'une interpellation : "L'aménagement envisagé de la place du 16 Mars, autrefois Place Neuve, interpelle de nombreuses personnes. Je me permets de poser les questions suivantes : Quels sont les projets en cours ? Qui les demande ? Le coût de l'aménagement est-il connu et quel en sera le financement ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Pour illustrer ma réponse, je pense que le plus simple est de vous faire distribuer le schéma de ce qui est actuellement étudié (*ce document est reproduit ci-après*). L'idée d'étudier l'aménagement des places de la cité est née tout simplement de l'observation de ce qui se passe quotidiennement dans ces secteurs, où on constate en effet que le trafic y est fortement perturbé aux heures de pointe. Considérons la place du 16 Mars lorsque le flux de véhicules qui roule en direction du centre, donc qui vient depuis le vallon, est dense et continu : dans ce cas, la circulation qui roule en direction du vallon est bloquée par les véhicules qui souhaitent se rendre à la Coop et qui doivent céder la priorité à ceux venant en sens inverse. D'ailleurs, certains conducteurs n'hésitent pas à utiliser le passage pour piétons, qui longe la route et qui passe devant la fontaine actuelle, comme voie de circulation pour contourner le bouchon. Ceci pour vous dire que le besoin de se pencher sur l'aménagement de la Place du 16 Mars était bien présent dans l'esprit de la Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, mais il n'y avait jusqu'à présent aucune

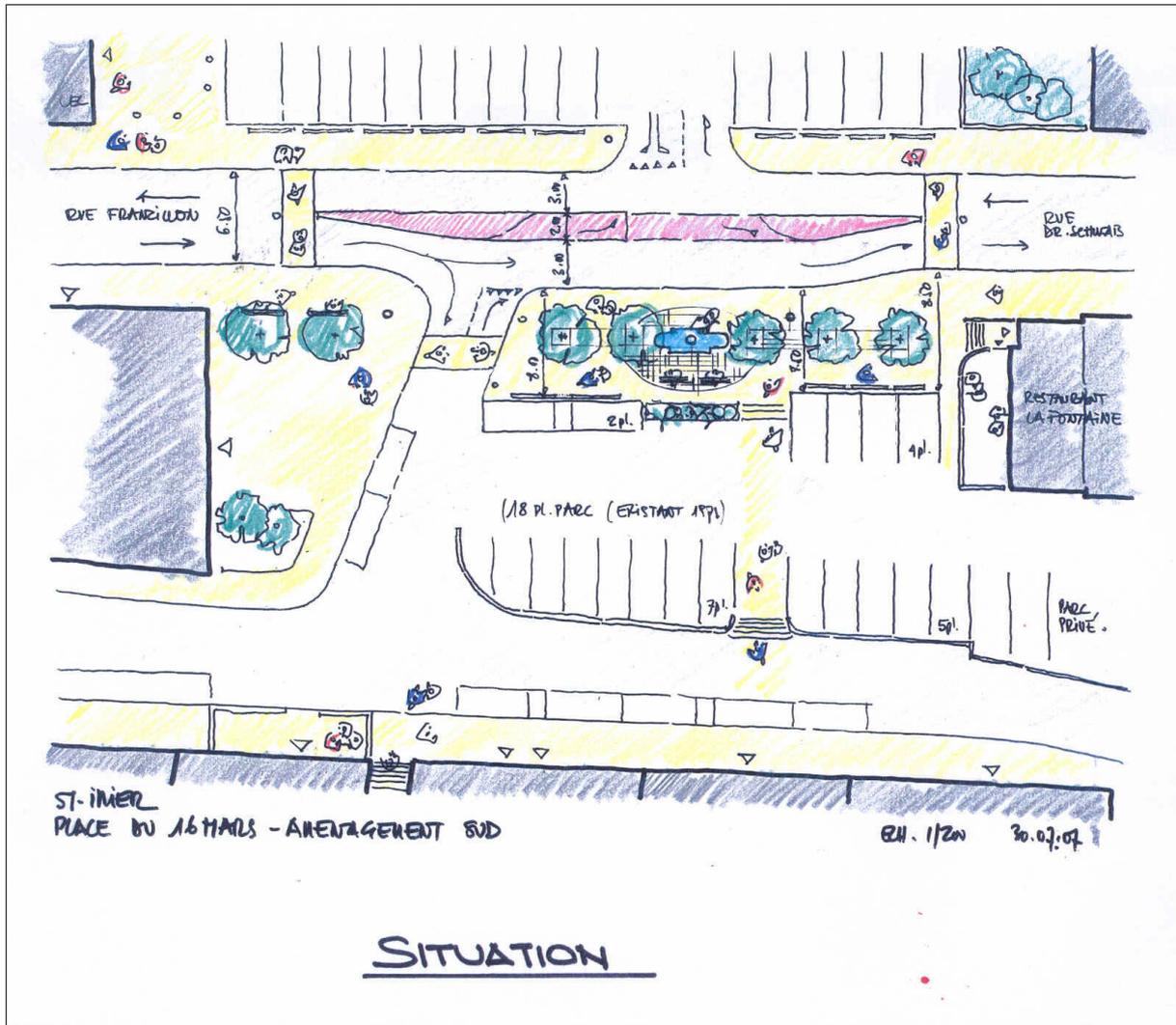
perspective de pouvoir modifier concrètement la situation existante, puisque tout était articulé autour de l'ensemble fontaine-arbres qui était intouchable. Finalement, l'opportunité d'ouvrir ce dossier nous a été offerte quand il a fallu abattre les deux arbres qui se trouvaient au milieu de la place. A partir de ce moment, la commission a mis les bouchées doubles afin d'être en mesure de présenter une possibilité d'aménagement avant que les deux arbres ne soient remplacés, sinon nous nous retrouvions à la case-départ et, cette fois, définitivement. Le mandat d'étude a été confié à un bureau local, qui avait pour mission, premièrement de mettre en valeur la place, deuxièmement de créer un lieu de rencontre convivial, et troisièmement de résoudre le problème lié à la fluidité du trafic routier.

Je précise bien que cette étude n'est ni un avant-projet, ni un projet d'exécution. Le seul but visé était de montrer qu'il est possible de revoir l'aménagement de la place de manière à augmenter la qualité de vie du centre ville. Alors, vous avez sous les yeux le résultat de l'étude.

- Route cantonale : la chaussée a été élargie localement afin de permettre la création de la présélection pour se rendre à la Coop, c'est ce qui est en rouge sur le plan.

- Place du 16 Mars : l'accès et la sortie de la place sont concentrés à un seul endroit, alors que maintenant nous avons une entrée et une sortie distinctes, donc je dirais deux liens avec la route cantonale et de la place, ce qui a permis d'agrandir la zone réservée aux piétons en jaune clair sur le plan. La surface réservée aux piétons est mise au même niveau que le trottoir de la rue Dr-Schwab, ce qui la surélève par rapport aux places de parc, d'où la présence, au Sud de la zone piétonne, de quelques marches pour descendre au niveau des places de parc et des deux barrières qui sont dessinées en brun. L'élément le plus marquant reste cependant le déplacement de la fontaine. Comme vous le voyez, la fontaine se situe approximativement au centre de la zone piétonne, dans l'axe de la rue de la Chapelle. A l'autre extrémité de la rue de la Chapelle, nous trouvons le clocher de l'église catholique. On pourrait presque imaginer cela comme étant un dialogue entre la fontaine et l'église, la foi et l'eau comme ce soir par exemple. La fontaine est placée en outre à l'intérieur d'une zone jaune foncée qui représente une zone en pavés. On observe qu'il y a aussi deux bancs posés dans cette zone pavée. Et puis, bien évidemment, la plantation d'une rangée d'arbres dans le même alignement que les façades des bâtiments, ce qui complète le cachet de la place et qui participe grandement à son attractivité. A relever que tout est réalisé sans modifier l'aménagement des places de parc, puisque cette surface n'est pas touchée et que le nombre de places de parc disponibles passe de simplement de 19 à 18. On ne perd qu'une place.

Comme conclusion, je vais dire que ce projet met en valeur la fontaine et son environnement, et que c'est un exemple frappant de ce qui pourrait être réalisé. Tant la commission de l'organisation du territoire que le Conseil municipal ont été séduits par ce projet et ils ont donné leur accord pour poursuivre l'étude, avec comme objectif de l'intégrer au projet de réfection de la route cantonale. Il est intéressant de remarquer que la philosophie développée dans ce projet rejoint l'esprit du dossier qui avait été présenté par la Municipalité au concours de 1999, concours qui avait été intitulé "comment renforcer l'attrait des centres régionaux". Ce dossier du concours avait été conçu par les bureaux locaux et il avait été primé par le canton d'un montant de 50'000.-. Actuellement l'étude de l'aménagement de la place du 16 Mars continue. Le mandat a été confié à un bureau local et le projet vous sera présenté, le moment voulu, au cours d'un prochain Conseil. En ce qui concerne les coûts, je dirais qu'on est dans cette phase d'analyse de coûts puisque ici, la seule idée consistait à dire : "Ne plantez pas les arbres, on peut faire quelque chose de bien". Maintenant que tout le monde a vu qu'on pouvait faire en effet quelque chose de bien, on passe à l'étape suivante qui est une étude un peu plus concrète avec l'estimation des coûts."



M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Je remercie le conseiller municipal pour les informations. J'aimerais savoir s'il a déjà une idée de financement puisqu'il y a une modification de la circulation. Pourra-il y avoir une participation extérieure ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Bien évidemment puisqu'on touche à la route cantonale. Cette route va être refaite. Cette réfection va faire l'objet d'un concours. Cette place se trouve à l'intérieur de la zone qui sera touchée par le concours d'aménagement. Ce concours va comprendre l'éclairage et la route. Il y aura bien évidemment une situation où le canton aura son mot à dire, de même que la commune, et un financement partagé entre les deux."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Encore juste une question, est-il absolument nécessaire de déplacer la fontaine ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Non, pas du tout. Ici, je vous présente une idée qui pourrait être réalisable et intéressante. Le but du concours est d'avoir plusieurs idées et c'est à ce moment-là que l'on pourra faire une comparaison, une analyse, avant de faire un choix."

M. Jean-Marie Boillat, AJU, remercie le conseiller municipal.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je souhaiterais savoir, si par exemple un passage souterrain est envisageable, puisque l'on en est aux options possibles, ou est-ce que c'est complètement impayable et impensable ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Nous n'avons pas du tout abordé cette question-là. Je ne peux pas vous répondre de manière sûre."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je vous remercie tout de même. Je précise que pour les écoles, et les commerces, il s'agirait d'une option très appréciée en matière de sécurité."

## 6. Réponses aux motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "En réponse au parti radical, concernant l'interpellation sur la création d'un centre professionnel du Jura bernois : la région est inquiète, déposée lors du Conseil de ville du 1<sup>er</sup> novembre 2007. Je peux répondre ceci. Le 7 novembre le Conseil municipal a écrit aux communes de La Neuveville, de Moutier et de Tramelan. Entre-temps, le Conseil du Jura bernois (CJB) s'est également penché sur le problème et a demandé une meilleure implication du Jura bernois. Le résultat ne s'est pas fait attendre et le groupe de pilotage pour la réorganisation des écoles professionnelles du Jura bernois est composé de 2 personnes supplémentaires, 1 provenant du CJB et la 2<sup>ème</sup> des conseils d'école qui remplace l'ancienne commission de surveillance. Il est donc composé de 9 membres : 2 représentants du CJB qui sont MM. S. Boillat et Ch. Gagnebin. 2 représentants des conseils d'école qui sont MM. E. Veya (CPC-JB) et F. Roquier (CPAI-JB). 3 représentants de l'administration cantonale qui sont Mme B. Chissalé et MM. J.-P. Lüthi et A Zysset . 2 représentants des écoles professionnelles qui sont MM. J.-P. Donzé et S. Rohrer. Le Jura bernois peut donc compter sur l'appui de 6 membres sur 9. Les communes mentionnées auparavant nous ont aussi répondu qu'elles étaient d'accord, si nécessaires, de participer à une action commune et supportent notre démarche. Considérant la modification intervenue dans la composition du comité de pilotage, nous pensons que, en tous cas pour le moment, nos attentes ont été satisfaites."

M. John Buchs, Rad. : "Nous sommes satisfaits de la réponse, et constatons que trois des quatre communes impliquées dans la démarche ont un représentant. Notre maire pour Saint-Imier, M. Ch. Gagnebin pour Tramelan et M. E. Veya pour Moutier. Il n'y a que la commune de La Neuveville qui n'est pas représentée. Nous sommes très satisfaits de la démarche et remercions le Conseil municipal pour son travail."

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "J'aimerais juste apporter une précision. Les deux directeurs, MM. S. Rohrer et J.-P. Donzé, ne font pas partie du groupe de pilotage. Ils sont dans le groupe de projet."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Alors, ce n'est pas ce que nous a dit le conseil d'école. Que se soit l'école de commerce ou le CPAI-JB, ils nous ont donné la même composition pour ces 9 membres."

## 7. Petites questions

M. Johan Wermeille, Soc. : "La problématique des stationnements non autorisés dans notre localité a déjà à mainte fois été discutée dans cette assemblée. Malheureusement, aucune solution concrète n'a été trouvée. Les véhicules continuent à faire différents zigzags pour

éviter les voitures mal parquées. C'est pourquoi nous aimerions savoir s'il est légal et possible de mandater la société La Brigade pour s'occuper d'avertir ou sanctionner les différents automobilistes voulant économiser cinq minutes de marche. De nombreuses villes mandatent des agents privés pour s'occuper de ce genre de réprimandes. Saint-Imier pourrait faire de même. Cela allégera le travail des agents de police."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais vous dire que la société La Brigade n'existe plus. Il y a une autre société avec qui nous sommes en contact. Il faut encore préciser que le long de la route cantonale, charger et décharger est permis, par contre le fait de stationner n'est pas admis. Du point de vue formel, la délégation à une société tierce de la compétence de mettre des amendes, pour les véhicules en stationnement, est à ma connaissance possible, mais elle n'a pas été envisagée. Nous aurons à discuter de l'organisation de la police avec sa cantonalisation, et le fait de savoir qui peut mettre des amendes va être discuté."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "Ma petite question porte sur les installations musicales hifi, mises à dispositions au bassin de natation ainsi que dans les halles de gymnastiques. Les écoles ainsi que l'université populaire utilisent fréquemment le bassin de natation et donnent des cours avec une utilisation musicale qui est insatisfaisante. En effet, le bruit de l'eau couvre généralement la musique sortant de petits enregistreurs ou e-pods portatifs ce qui malheureusement ne satisfait pas les utilisateurs. Serait-il possible d'engager une étude de faisabilité concernant la pose d'un lecteur musical et de le relier à un ou deux hauts parleurs dans les coins de la piscine. D'autre part, serait-il possible également d'élargir cette étude à l'ensemble du bâtiment, c'est-à-dire aux trois halles ?"

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "En ce qui concerne cette petite question, dans les législatures précédentes, j'aurais répondu directement, puisque j'ai les chiffres et leur faisabilité. Puisque nous recevons en général les petites questions le mardi au Conseil municipal, et dans la plus grande partie des cas, nous arrivons en deux à trois jours à obtenir une réponse cohérente que nous pouvons donner à votre autorité. Je n'ai pas souvenir d'avoir entendu des immenses bêtises lorsque nous répondons à ces petites questions. Le Conseil municipal a reçu deux courriers du parti radical, pour lui indiquer qu'au vu des articles 4 et 5 du règlement du Conseil de ville, lorsque nous répondons directement, nous ne donnons pas une solution qui est optimale, ni dans le respect, ni dans l'optique, de ces deux articles, et que cette manière de faire nuit à l'image des autorités, subsidiairement à celle de la cité. Lorsque le Conseil municipal répond directement, le conseiller municipal donne une réponse personnelle. Dans l'article du Conseil de ville, on doit répondre au nom du Conseil municipal. Alors, suite à ce que je viens de vous dire, je n'ai malheureusement pas pu réunir tous mes collègues entre mardi et aujourd'hui pour vous donner une réponse qui serait, non la mienne, mais celle de l'ensemble du conseil. Je vous répondrai lors de la prochaine séance de l'année prochaine. Peut-être que d'ici-là, cette sonorisation sera déjà posée. Donc, je vous prie d'attendre pour avoir une réponse correcte !"

M. Patrick Linder, Soc. : "Concernant les mesures hivernales. Avec l'interdiction de stationner leur véhicule dans certaines rues entre 3 h 00 et 7 h 00 du matin, les habitants de Saint-Imier, qui n'ont pas de garage, sont invités à parquer leur voiture à différents endroits du village comme par exemple sur l'esplanade des collèges. Ils doivent déplacer leur voiture de ces zones de stationnement avant 8 h 00 du matin. Si cette mesure se comprend très bien en semaine, elle paraît un peu différente le week-end. Est-il envisageable de retarder l'heure de stationnement sur ces zones le week-end ? Il est en effet peu agréable pour le citoyen respectueux des règles de se lever à 7 h 30 le dimanche matin pour aller déplacer son véhicule."

M. Stéphane Boillat, maire : "De fait, la situation existe déjà puisqu'il n'y a pas de contrôles lorsqu'il n'y a pas d'école. Ceci veut dire les samedis, dimanches, jour fériés et vacances scolaires, Noël, semaine blanche,... . A ces moments-là, il n'est pas urgent de déneiger la

place et donc il n'y a pas d'amende. Formellement, ceci n'est pas indiqué, et nous n'avons pas précisé d'heure de départ, mais la pratique est établie. Par contre, il est vrai que pendant les jours d'école, et ceci avait été une demande de la commission d'école pour que l'esplanade puisse continuer d'être un lieu de stationnement l'hiver, chaque matin la police ferme l'esplanade à 8 h 00."

M. Patrick Linder, Soc., remercie M. le maire.

#### 8. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "M. Eric Schweingruber, Rad., s'était interrogé, lors de la séance du 6 septembre 2007, sur le fait que la commission des finances ne disposait, selon le règlement applicable et contrairement à d'autres, pas du droit de préavis en cas d'engagement de personnel. Il souhaitait, notamment, qu'elle puisse disposer du même droit que les autres commissions. En complément aux éléments de réponse donnés le 6 septembre, je peux vous indiquer que j'ai consulté la commission des finances à ce sujet, conformément à l'engagement pris. Il a été convenu que le règlement en vigueur ne serait pas modifié, mais que la commission des finances serait consultée pour les engagements de personnel la concernant (accès aux dossiers, délégation aux entretiens et préavis éventuel). Nous avons toujours souhaité travailler dans un esprit de transparence, constructif. Cette façon de faire y correspond et elle sera suivie."

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à M. Johan Wermeille, Soc., concernant le service de garde, je vais vous donner lecture d'un courrier clarifiant la situation que nous avons demandé au Docteur J.-Ph. Rubin qui est le responsable du service de garde du Vallon de Saint-Imier actuellement. En voici le contenu : "Le cercle de garde du vallon de Saint-Imier est assuré par 8 médecins qui assurent un service 24/24h et 365 jours par an pour la région de La Ferrière à Péry-Reuchnette. Les appels centralisés sont distribués par l'hôpital du JB. Il ne s'agit pas d'un numéro surtaxé comme dans d'autres régions et il n'existe aucune compensation pour ce service de piquet. Tous les frais de déviation et de Natel sont à la charge des médecins. Je souligne également la situation discriminatoire que Tarmed impose au Jura bernois par rapport au canton de Neuchâtel et du canton du Jura. Bien des appels non aboutis sont le fait d'une erreur de composition. Parfois en raison de la couverture insuffisante du réseau Swisscom, en particulier toute la chaîne du Chasseral ou lors d'un déplacement en véhicule on ne peut être donné suite à un appel. Le 144 donne fréquemment de mauvais numéros des services de garde. D'autre part, certaines personnes parce qu'elles doivent se déplacer dans une autre localité pour consulter préfèrent se rendre à l'hôpital. Dans ces cas-là le médecin de garde n'était pas atteignable. Le service de garde est en sous-effectif et la charge de travail que cela représente décourage l'installation de médecin dans notre région, c'est pourquoi les villes sont préférées. L'âge moyen des médecins est de 55 ans, certaines sont à l'âge de la retraite. Ce service sera probablement dissout lorsque l'effectif sera en dessous de ce qu'il est raisonnable d'attendre de ses membres. Les communes n'ont pas répondu aux messages de sensibilisation que le cercle médical leur avait fait parvenir. Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur la poursuite d'un service qui est de si peu d'intérêt pour les autorités, Saint-Imier ayant la chance d'avoir un hôpital."

J'aimerais dire en complément à cette réponse, que nous arrivons à une situation qui a déjà été évoquée dans divers milieux, et qui ne concerne pas que notre région, mais des zones entières en Suisse, où nombre de médecins généralistes arrivant en fin de carrière, se retirent et ne trouvent pas de successeur. Ce que nous ressentons à travers ce message, c'est qu'il peut y avoir une difficulté d'obtenir des médecins généralistes, pas uniquement chez nous, mais dans d'autres endroits également. Je pense qu'il faudra qu'il y ait des discussions entre les médecins établis et les institutions hospitalières. Il faut y travailler à l'avenir, et je sais que ceci est un thème qui devient actuel."

M. Johan Wermeille, Soc., présente ses remerciements.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Suite à la réponse de M. le maire, je me permets tout de même au nom de la fraction force citoyenne, de dire qu'il est important d'exprimer notre gratitude à ces médecins qui assurent parfois du bénévolat. Je pense que ceci devrait être pris par eux comme un encouragement à rechercher des solutions déjà de leur côté et de ne pas baisser les bras lorsqu'une difficulté apparaît. Nous avons tous fait usage à une occasion ou une autre de ce service et il est très important de les en remercier au nom des Imériens et des autres usagers j'imagine."

9. Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier – décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le Budget 2008 de la Municipalité de Saint-Imier prévoit une aide ponctuelle de Fr. 70'000.- au développement sportif, associatif et culturel (rubrique 350.365.02). Lors de la présentation du budget le 2 novembre 2007, le Conseil municipal a indiqué qu'il soumettrait un règlement au Conseil de ville, lors de sa séance de décembre, en vue de fixer la procédure et les conditions d'octroi. Nous vous remettons en annexe un projet de règlement.

Celui-ci est fondé sur les caractéristiques suivantes : le Conseil municipal souhaite, dans un premier temps, permettre à toutes les associations de Saint-Imier d'accéder à cette aide ponctuelle. Aussi, il est prévu de les informer toutes, et de leur fixer un délai unique pour présenter une demande. Les demandes seront traitées toutes ensemble. Cela permettra de disposer d'une vue générale des demandes et des projets et d'assurer des décisions d'aides ponctuelles aussi cohérentes que possible. Le Conseil municipal décidera de l'octroi des aides ponctuelles, d'un montant maximal de Fr. 2'500.-. Il agira sur préavis de la Commission culturelle, et informera le Conseil de ville des demandes reçues et des décisions prises. La transparence est ainsi assurée.

Ce n'est que dans un second temps et pour autant qu'il subsiste un solde qu'un projet plus important pourra être soutenu. Ici également, il est prévu une information générale, de nature à favoriser toutes les initiatives. Comme pour les aides ponctuelles, le Conseil municipal décidera de l'attribution du solde, sur préavis de la Commission culturelle. Le Conseil de ville sera informé des demandes reçues et des décisions prises.

La méthode inverse pourrait être envisagée (soutenir d'abord un projet important, quitte à ce qu'il soit unique), et attribuer le solde (s'il existe) aux associations. Dans la mesure où la volonté première est de dynamiser la vie associative, la méthode présentée a été retenue.

Enfin, il est prévu qu'un bilan sur les effets de ces mesures soit établi à l'attention du Conseil de ville. Cela permettra, outre de juger de leur efficacité, de décider à l'occasion de le reconduire ou non, cas échéant de le faire en changeant la méthode d'attribution.

*Ouverture de la discussion :*

M. Yves Houriet, président, demande s'il y a opposition à l'entrée en matière.

M. John Buchs, Rad. : "Lors de l'approbation du budget 2008, le 1<sup>er</sup> novembre 2007, par notre conseil, notre groupe a approuvé l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie associative de notre cité. Naturellement, le parti radical se réjouit de pouvoir apporter une aide ponctuelle aux nombreuses associations qui sont actives sur notre territoire et de manifester ainsi notre reconnaissance et notre appui à toutes ces femmes et ces hommes qui travaillent, la plupart du temps bénévolement, pour promouvoir une discipline sportive, la musique, la culture, etc. L'attribution d'un montant au travers d'un règlement est une très bonne solution, qui évitera l'arbitraire et des frustrations, mais a surtout le mérite de la

transparence. Il est juste de fixer des règles claires pour l'attribution de l'octroi de l'aide. Néanmoins, et après une étude du projet de règlement et de son annexe, le groupe radical propose à notre conseil de ne pas entrer en matière sur le projet et de renvoyer ce dernier au Conseil municipal pour les raisons suivantes. Dans le document qui nous est présenté, nous avons l'impression que dans sa version actuelle, son application pourrait être assimilée à la "politique de la pomme d'arrosoir", chacun obtient quelque chose, mais personne n'est vraiment satisfait. D'autre part, il pourrait susciter de "faux espoirs" auprès de certaines associations. Nous sommes également d'avis que deux commissions au minimum sont concernées par l'application du règlement est qu'elles doivent être consultées pour l'élaboration du règlement, puisqu'elles devront l'appliquer, il s'agit de la commission culturelle et de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives. On voit mal la commission culturelle s'occuper des sociétés sportives. La commission de gestion des bâtiments et installations sportives connaît parfaitement ces sociétés. Nous demandons également que l'aide ponctuelle extraordinaire accordée aux associations par le Conseil municipal pour des projets importants soit maintenue. Nous insistons beaucoup sur ceci. D'autre part, ne serait-il pas plus logique de ne prendre en compte que les associations membres de l'association des sociétés locales, car la liste qui nous est proposée en annexe 1, comporte 53 noms. Ces associations ont des structures, des buts et moyens très différents les uns des autres. Certaines associations s'adressent à un public restreint, alors que d'autres touchent plus de monde. Quelques-unes sont également déjà subventionnées par la commune ou le canton ou touchent des subsides de fonds ou d'associations faitières, alors que d'autres ne vivent que de leurs propres ressources. L'entrée en matière sur la proposition qui nous est faite, ne pourrait être que fastidieuse et longue, un seul exemple, l'alinéa 3 de l'article 4 qui précise, nous citons "le projet présenté est destiné prioritairement à des membres de l'association de conditions modestes". Comment les commissions concernées vont-elles évaluer cette clause pour le moins contraignante ? Au vu de ce qui précède, nous proposons de ne pas entrer en matière sur le projet de règlement qui nous est présenté et demandons au conseil, tout en le remerciant d'avoir tenu son engagement de nous présenter un règlement à la séance de ce jour, mais de revoir le projet de règlement afin de simplifier son application."

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "La fraction socialiste veut aussi s'exprimer, en s'excusant peut-être de certaines redondances quant à ce qui vient d'être mentionné par la fraction radicale. La fraction socialiste remercie le Conseil municipal pour la soumission de ce règlement relatif à l'octroi de subventions aux associations communales. Après étude, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était à notre avis très compliqué. La liste des associations ne nous semble pas très cohérente du fait que nous retrouvons des entités déjà subventionnées par d'autres instances. Des critères devraient être définis en la matière. D'autre part, les trois alinéas de l'article 4 nous paraissent superflus au regard des deux derniers. Des critères tels que "les membres de conditions modestes" ne pourront pas être appliqués sauf violation de la protection des données de la sphère privée. Enfin, l'octroi du solde pour le second tour ne nous paraît pas d'une grande limpidité. Etant donné le grand nombre de modifications qui seraient demandées, nous demandons la non entrée en matière et proposons que ce règlement soit retravaillé et "allégé"."

M. Stéphane Boillat, maire : "Il est bien clair qu'un règlement, dans l'esprit du Conseil municipal, sert à assurer la transparence, la légalité et l'équité. C'est pour cela qu'il est important qu'un règlement soit fait. Nous sommes heureux d'entendre que vous partagez ce point de vue. Dans la philosophie du document présenté, nous avons retenu justement très précisément que les sociétés ne devaient pas faire l'objet d'une sélection, raison pour laquelle nous avons réunis dans l'annexe 1 toutes les sociétés dont nous avons eu connaissance, avec la possibilité donnée au Conseil de ville de compléter la liste. Notre idée était la suivante : la vie associative c'est ce qui fait bouger une commune. Donner la possibilité d'actions supplémentaires à 50, 60, ou peut-être même plus de sociétés, c'est les obliger à réfléchir à ce qu'elles pourraient faire pour se développer. Voilà la démarche que nous avons suivie. Maintenant, j'entends bien que vous souhaitez un retour, un

éclaircissement. Il est bien entendu que nous ferons ce travail. Ce qui est important pour nous c'est tout de même d'avoir une idée, une direction. Est-ce que ce document doit être transmis aux commissions pour qu'elles travaillent sur cette base ? Est-ce que vous avez d'autres idées complètement différentes ? Je serais heureux, soit ce soir par les conseillers, soit par les fractions, d'avoir des précisions relatives aux attentes des partis. Autrement, une rédaction sera très difficile et l'on risque de se retrouver au mois de mars avec la même problématique. Maintenant, si la commission culturelle a été retenue, c'était déjà pour avoir un préavis et, d'autre part, parce que le Règlement sur les commissions permanentes stipule que l'octroi de subventions extraordinaires, que ce soit en matière de culture ou de sport, incombe pour préavis à la commission culturelle. Nous attendons vos propositions sur la marche à suivre."

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "Pour la fraction socialiste, je propose que celle-ci se concertent en dehors de la séance de ce soir et propose ses idées au Conseil municipal directement."

M. John Buchs, Rad. : "Notre fraction n'a pas eu le temps de se concerter. Il y a deux solutions. Celle retenue par M. Jean Pascal Lüthi, Soc., ou celle de dire que l'on fait confiance à nos deux commissions qui sont plus ou moins concernées et qui peuvent travailler sur le projet en tenant compte de ce qui a été dit ce soir. La fraction radicale va y réfléchir et si nécessaire nous ferons part de certaines propositions."

M. Patrick Tanner, AJU : "J'ai juste une remarque. Ce montant est inscrit au budget de l'année 2008. Les sociétés attendent, car elles en ont peut-être entendu parler, un signe clair pour savoir si elles peuvent s'atteler à des projets. Ce qui me fait soucier, c'est qu'en cas d'adoption en mars prochain, avec le temps de mise en place, il commencera d'être tard pour certaines sociétés de présenter des projets dans un délai décent pour utiliser le montant en 2008. Il faut aussi réfléchir à cela."

M. Yves Houriet, président, actionne la procédure de vote puisque l'entrée en matière a été combattue.

Au vote, l'entrée en matière concernant le Règlement relatif à l'octroi d'un montant de Fr. 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier, donne le résultat suivant 9 pour et 19 contre. L'entrée en matière est refusée.

#### 10. Modification du plan de zones : ZPO2 et parcelle n° 1890 – décision

##### *Rapport du Conseil municipal :*

La parcelle n° 1890 est actuellement située dans la zone de planification obligatoire ZPO2 "Les Noyes" destinée, selon le Règlement communal des constructions, aux activités économiques, artisanales et industrielles. Ce terrain se trouve en marge du secteur industriel proprement dit et accueillerait favorablement des maisons individuelles.

La Municipalité a donc décidé de répondre favorablement à la demande du propriétaire foncier et de permettre l'implantation d'habitations sur la parcelle n° 1890.

La démarche à suivre pour atteindre cet objectif consiste à diviser la ZPO2 en deux parties et d'établir un plan de zone spécifique à chacune d'elles.

La procédure d'établissement du plan de quartier de la parcelle n° 1890 a été engagée en parallèle à la procédure de modification de zone. L'ensemble des données du site ont été collectées par un bureau spécialisé qui a préparé le nouveau plan de quartier. Les bases du changement d'affectation, les principes d'aménagement ainsi que les aspects liés aux équipements, aux accès et à l'intégration urbaine ont été étudiés. L'urbaniste a effectué ces démarches en collaboration avec les autorités communales, puis a présenté le projet à l'OACOT qui l'a avalisé lors de la procédure d'examen préalable. La planification a été

établie de manière à réduire les frais d'équipement à charge de la Municipalité (estimés à Fr. 82'000.-)

Le Conseil de ville est compétent pour arrêter une telle modification.

Afin de diversifier l'offre en matière de terrains à bâtir destinés aux villas, le Conseil Municipal, sur préavis unanime de la Commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, recommande unanimement d'accepter le nouveau plan de quartier tel qu'il vous est présenté.

*Ouverture de la discussion :*

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance de la demande de modification du plan de zone concernant la parcelle n° 1890 du cadastre de Saint-Imier, actuellement affectée pour l'industrie et artisanat. La fraction alliance jurassienne accepte la modification du nouveau plan de quartier proposée qui pourra accueillir de nouvelles villas, sachant qu'à Saint-Imier les terrains pour de telles constructions se font de plus en plus rares."

M. François Nyfeler, Soc. : "La fraction socialiste est favorable à la modification proposée, et comme nous l'avons déjà relevé lors de précédents conseils, il est urgent de planifier de nouvelles zones d'habitation."

Mme Talika Gerber, Rad. : "La fraction radicale a étudié le dossier relatif à la modification du plan de zones : ZPO et parcelle n° 1890 en zone d'habitation. Nous approuvons le nouveau plan de quartier qui permettra de construire des maisons familiales."

Au vote, la modification du plan de zones : ZPO2 et parcelle n° 1890, est approuvée à l'unanimité.

#### 11. Nouvelle organisation de la protection civile

- a) Acceptation du règlement d'organisation du syndicat de protection civile du Jura bernois Sud-Ouest
- b) Dissolution du contrat de protection civile liant la commune siège de Sonvilier à notre commune avec effet au 31 décembre 2008

*Rapport du Conseil municipal :*

Les lois qui règlent la protection de la population et la protection civile sont actuellement la loi fédérale entrée en vigueur en 2004 et la loi cantonale entrée en vigueur en 2005. Cette dernière précise à l'art. 47 que :

- la commune crée sa propre organisation de protection civile, cette organisation devant couvrir un bassin de population de 11'000 habitants au moins et comprendre au moins 80 personnes astreintes, incorporées ou actives.

Depuis la fin 2005, les autorités des districts de Courtelary et de La Neuveville travaillent en commun afin de régionaliser la protection civile sous la forme d'un syndicat.

La nouvelle organisation achète au centre régional d'instruction de la protection civile de Tramelan (CRIT) les prestations du commandant de protection civile et celles de la cheffe d'office. Cette solution permet de réduire les charges financières et de bénéficier des connaissances de l'instructeur et administrateur responsable du centre.

En conséquence, le Conseil municipal recommande à l'unanimité d'approuver :

- a) l'acceptation du règlement d'organisation du syndicat de protection civile du Jura bernois Sud-Ouest,

- b) la dissolution du contrat de protection civile liant la commune siège de Sonvilier à notre commune, avec effet au 31 décembre 2008.

*Ouverture de discussion :*

M. Patrick Tanner, AJU : "Avant de me prononcer concernant le règlement, j'ai une question au sujet de la dernière page du document, ou plus exactement sur le budget. A quoi correspond le montant de Fr. 99'516.- sous l'appellation "taxes des communes membres". J'ai bien compris comment cela a été calculé, mais je ne sais pas à qui cet argent est versé. Est-ce que l'argent va aux communes, est-ce que c'est une taxe pour la protection civile suisse ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Ce montant est versé au CRIT, au centre régional d'instruction de protection civile à Tramelan. Il dépend du nombre d'habitants du district concerné."

M. Patrick Tanner, AJU, remercie le conseiller municipal.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical a étudié ce dossier, nous avons quelques questions et interrogations comme à la page 5..."

M. Yves Houriet, président, interrompt le conseiller de ville. Il demande s'il y a encore des questions d'ordre général. Ce n'est pas le cas.

Le règlement est par conséquent passé en revue.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Page 5 : Je me pose la question si au niveau des délégués, le syndicat ne pourrait pas indemniser de lui-même les délégués qui participent à l'assemblée générale. Il n'y a pas d'article directement, mais on pourrait l'indiquer. On pourrait ajouter une indication qui dirait que le syndicat indemnise les délégués qui représentent les communes. Je ne sais pas si ceci est faisable."

M. Stéphane Boillat, maire : "Formellement, une modification de cette réglementation qui vous est soumise ce soir serait assez problématique puisqu'elle est en phase de ratification auprès de toutes les communes concernées et que certaines d'entre elles l'ont déjà approuvée. Ceci veut dire si l'on devait modifier un mot, ajouter un article, il nous faudrait alors reprendre tout le processus et j'entends déjà les appels désespérés de M. Schaub, responsable du dossier, pour s'inquiéter de son entrée en vigueur. Par contre, je ne vois pas ce qui empêcherait dans cette réglementation, de demander que le syndicat prévoie un défraiement des délégués. Il ne me semble pas que cette réglementation l'interdise. C'est peut-être une remarque que l'on peut faire au moment où l'on transmettra l'approbation, si vous allez plus loin dans cette procédure ce soir."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je remercie M. le maire de sa réponse, mais elle ne me satisfait pas. Pourquoi doit-on lire un règlement page par page si l'on ne peut rien modifier ? Nous aurions meilleur temps de l'accepter ou de le refuser sans entrer dans le détail. Si l'on se donne la peine de lire un règlement, de le passer en fraction, quelques points paraissant tout de même étonnants, comme par exemple le quota pour faire une initiative, qui est cinq fois plus élevé que sur le plan fédéral. Si l'on ne peut que poser des questions, ni faire de modifications ceci ne sert pas à grand chose. Ceci me paraît un peu bizarre."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je n'ai pas dit que vous n'aviez pas le droit de faire de modifications. Je vous ai mis en garde contre les problèmes que des changements entraîneraient. Je pense que c'est le propre des syndicats. Ceci se manifeste déjà au moment de l'adoption du règlement puisqu'il faut s'unir. Vous êtes effectivement juridiquement et formellement libres de faire des modifications, qui peuvent certes entraîner

des difficultés et de devoir repasser devant toutes les communes. Je ne vous interdis pas de faire des changements. Vous êtes libres et nous prendrons note."

M. Cornelio Fontana, Rad : "Dans ce cas-là, je pense que nous pouvons passer page par page et faire des remarques. Vous en prenez note et vous regardez ce que vous pouvez faire avec nos propositions. Si l'on peut modifier quelque chose et bien vous le faites et si vous n'arrivez pas tant pis. Je ne vois pas d'autre solution."

M. Yves Houriet, président, propose de continuer de parcourir le règlement et que le chef du département en charge du dossier prenne note des remarques émises et en fasse part au syndicat. Une première remarque est la prise en charge des indemnités des délégués par le syndicat.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Page 9, concernant la validité de l'aboutissement de l'initiative. Pourquoi un dixième du corps électoral. Je vous rappelle que c'est cinq fois plus que sur le plan fédéral. Est-ce qu'il y a une volonté, entre guillemets, de museler l'initiative."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Ce n'est pas une volonté de museler l'initiative. Il s'agit d'une volonté d'empêcher qu'une seule commune puisse déposer une initiative. Le quota a été volontairement mis haut pour éviter ceci."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'aimerais juste revenir à la procédure, qui pourrait peut-être donner satisfaction à M. Cornelio Fontana, Rad. On voit que ce règlement prévoit que l'assemblée des délégués est compétente pour le modifier sous réserve des cas de l'article 8 alinéa 1. Nous pourrions imaginer d'accepter ce règlement et puis de charger nos délégués, les trois qui seront nommés, de transmettre les propositions de modifications à l'assemblée, pour autant qu'on estime qu'elles ne sont pas fondamentales. De cette sorte on trouverait un moyen de donner un écho à votre demande."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "La proposition qui est faite me satisfait. Nous avons donc entendu, la réponse du quota. Il faudra réunir 1500 signatures."

M. Yves Houriet, président : "J'ai donc une question, est-ce que vous maintenez votre proposition M. Cornelio Fontana, Rad., ou alors restons nous au texte original ?"

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Pour moi, si tout le monde est d'accord on peut garder le texte d'origine."

M. Yves Houriet, président : "Très bien, le texte demeure dans sa forme originale."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Page 13, concernant l'éligibilité. Est-ce qu'il y a une rotation dans les membres qui est prévue, ou est-ce que c'est simplement l'assemblée qui élit ? Dans une région comme la nôtre, où il y a 6 communes, si chacun propose son délégué, nous pouvons imaginer que ce soit toujours la même qui ait le délégué."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Il n'y a pas de rotation prévue. L'idée c'est que chaque région trouve un accord pour être représentée par une personne. Si l'on prend l'article 55, chaque commune a la possibilité de proposer un représentant par région et à ce moment-là c'est le conseil qui décide".

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Page 19, l'article 78 alinéa 2 dit : "L'entretien ainsi que la mise en fonction des constructions actuelles peuvent être remis au syndicat dès l'entrée en vigueur. Ma question, est-ce qu'on a des installations à remettre et si oui quelles sont les conditions de reprises ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Il y avait une installation ici à Saint-Imier qui était le poste sanitaire de secours, mais qui a été désaffecté. Donc, il n'y a aucune installation à remettre."

M. Yves Houriet, président, propose de voter la modification proposée par M. Cornelio Fontana, Rad., c'est-à-dire demander une clause dans le règlement prévoyant que les indemnités des délégués soient payées par le syndicat.

M. Patrick Linder, Soc. : "Je me permets de rebondir, sur la proposition du président. M. le maire avait fait une proposition qui était plus pertinente à savoir agir par nos représentants au sein de l'assemblée générale."

M. Yves Houriet, président : "Oui, mais d'abord il faut que la majorité du Conseil de ville soit d'accord avec la proposition de M. Cornelio Fontana, Rad., pour qu'elle soit transmise à nos délégués."

M. Patrick Linder, Soc. : "Mais donc sans modification du règlement ?"

M. Yves Houriet, président : "Oui, sans modification du règlement en effet."

Au vote, la proposition de demander à nos délégués que les indemnités soient prises par le syndicat lui-même et non par la commune, est acceptée par 28 voix et 1 abstention.

M. Patrick Tanner, AJU : "J'imagine que dans la procédure d'élaboration du dossier, la commission de la protection civile s'est prononcée à ce niveau, enfin en a eu connaissance avant."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je suis bien emprunté pour vous répondre, car je n'ai pas participé à la rédaction des documents."

M. Patrick tanner, AJU : "Que va-t-il advenir de la commission de protection civile où la cité de Saint-Imier était représentée. Est-ce qu'elle va être également dissoute ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Sans être tout à fait certain, je pense que oui. La commission sera dissoute. M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité, me le confirme."

M. Patrick Tanner, AJU : "Le règlement qui nous est proposé ce soir est l'aboutissement d'une démarche de regroupement des différentes protections civiles des districts de Courtelary et de La Neuveville afin de répondre aux exigences de la nouvelle Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile entrée en vigueur en 2005. Il répond notamment à l'art. 47 qui demande que l'organisation de protection civile couvre un bassin de population d'au moins 11'000 habitants. Nous tenons à saluer le travail accompli par les différentes instances impliquées dans cette nouvelle organisation régionale qui recouvrira un bassin de plus de 28'400 habitants. L'objectif est ainsi largement atteint, d'autant plus qu'il permettra aux communes de réduire leurs coûts tout en bénéficiant des compétences de l'instructeur et administrateur responsable du centre. Le rapprochement des communes est plus que jamais d'actualité et il doit être soutenu, c'est pourquoi la fraction alliance jurassienne accepte le nouveau règlement d'organisation du syndicat de protection civile du Jura bernois Sud-Ouest et donc logiquement la dissolution du contrat de protection civile liant notre commune à la commune siège de Sonvilier avec effet au 31 décembre 2008."

M. François Nyfeler, Soc. : "Notre fraction approuve le nouveau règlement d'organisation et la dissolution du contrat de protection civile. Nous pensons que cette solution, soit l'achat

des prestations au centre régional de Tramelan est une solution professionnelle et rationnelle."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Après examen attentif et avec les réponses reçues ce soir, la fraction radicale accepte le règlement. Nous pensons aussi qu'une concentration est une bonne solution."

Au vote, le règlement d'organisation du syndicat de protection civile du Jura bernois Sud-Ouest, et la dissolution du contrat de protection civile liant la commune siège de Sonvilier à notre commune avec effet au 31 décembre 2008, et accepté à l'unanimité.

12. Votation d'un crédit d'engagement de Fr. 180'000.-, figurant partiellement au budget provisoire des investissements, sous déductions des subventions à recevoir, avec prélèvement du montant net correspondant sur le fonds "Projets de développement", pour le crédit d'étude en vue de la création d'une nouvelle halte CFF à la zone industrielle de La Clef – décider du mode de financement

*Rapport du Conseil municipal :*

La possibilité d'implanter une halte CFF (arrêt voyageurs pour les trains régionaux) dans la zone d'implantation d'entreprises de La Clef a fait l'objet de plusieurs démarches menées par le Conseil municipal. Le Conseil de ville en a été informé (cf notamment PV du 7 septembre 2006).

Dans un premier temps, la possibilité d'établir une telle halte CFF a été intégrée dans le plan de quartier de La Clef. De la sorte, la réalisation d'un tel projet est désormais possible du point de vue de l'aménagement du territoire.

S'agissant de la réalisation elle-même, il convient de distinguer deux phases :

1. la première comprend l'étude d'avant projet jusqu'à l'approbation des plans par l'Office fédéral des transports (cette approbation équivaut à l'octroi d'un permis de construire). Le coût de cette étude est de Fr. 180'000.-. L'étude est menée par les services compétents des CFF. Il faut compter 6 à 8 mois pour l'étude proprement dite, puis quelque 6 à 12 mois pour la procédure d'approbation des plans par l'Office fédéral des transports. C'est à la Municipalité qu'il appartient de commander ou non cette étude, et de garantir son financement, à raison de Fr. 180'000.-;
2. la seconde comprend la réalisation (obtention du crédit, construction et mise en service). Un délai de 12 mois est un minimum. En l'état, la réalisation complète est estimée à 2,7 millions de francs (y compris le montant de l'étude par Fr. 180'000.-), +/- 30 %. L'horaire actuel (et futur prévisible) le permettant, la mise en service est possible à tout moment dans l'année. La Municipalité pourrait décider le nombre et l'horaire des trains qui s'arrêteraient à la Halte de La Clef. L'approbation des plans par l'Office fédéral des transports ouvre un délai de 5 ans pour initier les travaux, délai qui peut être prolongé.

Le financement de l'étude, puis de la réalisation, doivent faire l'objet de discussions avec l'Office cantonal des transports et avec les CFF. Lors d'une séance de travail en mai 2007, les CFF n'ont pas exclu une participation de l'ordre de 10 % (un tel pourcentage représente un maximum selon d'autres cas). La participation cantonale pourrait atteindre 30 à 70 %, mais probablement 50 %. Le solde est à charge de la Municipalité.

Dans leurs courriers des 10 août 2007 et 20 août 2007, en annexes, l'Office cantonal des transports et les CFF, ont admis le principe d'une participation, mais indiqué qu'ils ne prendraient position que lorsque le Grand Conseil du canton de Berne aura statué sur le remplacement ou non des trains régionaux par des bus, soit vraisemblablement au printemps 2009.

Il s'agit de déterminer si la Municipalité de Saint-Imier doit faire entamer cette étude maintenant que les CFF y sont prêts, avec le risque d'en supporter seule les coûts en cas de

remplacement du trafic régional par des bus, ou si elle doit suspendre cette démarche, avec le risque de ne plus pouvoir faire reprendre cette étude en 2009 ou de perdre des opportunités (installation éventuelle d'entreprises intéressées par une desserte en transports publics).

Le Conseil municipal retient les points suivants :

- La zone de La Clef connaît un développement réjouissant. Des engagements fermes ont été pris sur la totalité des surfaces restantes du Parc technologique II, qui seront toutes occupées en 2008. Juillerat & Chervet SA vient de s'installer dans sa nouvelle usine, tandis que Smile Line Sàrl construit sa nouvelle implantation. Selon les perspectives communiquées, quelque 200 emplois seront offerts dans la zone de La Clef en 2008;
- Le secteur ouest de Saint-Imier connaît également des besoins que la desserte CFF pourrait satisfaire (Cefops, Hôpital, Home la Roseraie, quartier d'habitation); l'accès en transport publics du Cefops est particulièrement problématique, depuis que les étudiants sont plus jeunes et ne disposent plus de véhicule privé. L'absence d'un transport public pourrait être un élément pris en compte par le canton pour quitter le bâtiment actuel loué à la Municipalité.
- La perspective d'une desserte CFF est un argument auquel les entreprises sont de plus en plus sensibles. Disposer d'une étude achevée et pouvoir indiquer à un intéressé qu'à une certaine date une Halte CFF pourrait être construite est un argument important pour la promotion de La Clef. En cas de report de l'étude après la décision du Grand Conseil (printemps 2009), la Municipalité ne serait guère crédible, dans ses démarches de promotions, de présenter une desserte CFF comme possible;
- Une telle desserte s'inscrit dans une perspective plus large. L'offre en transports publics sur l'axe La Chaux-de-Fonds – Morteau, avec un prolongement au vallon de Saint-Imier fait l'objet d'études, en vue d'amélioration et d'une plus grande efficacité. Après la remise en service de la Halte du Crêt-du-Loche, plusieurs haltes CFF sont prévues du Col des Roches à La Chaux-de-Fonds pour desservir populations et zones industrielles. A ce jour, la Halte de La Clef est prise en compte dans ces études. Il est important que notre commune puisse proposer une offre concurrentielle aux entreprises qui souhaiteraient s'y établir ; on trouvera en annexe le plan des nouvelles gares prévues, actuellement, dans le cadre du RUN (7 nouveaux arrêts entre le Col-des-Roches et La Chaux-de-Fonds);
- Notre commune ne se trouve pas sur l'axe d'une autoroute, et la probabilité d'une liaison performante par les Convers est, à ce jour, ténue. Dans une conception à long terme, au vu de l'évolution des prix du pétrole et des pressions qui pourraient s'exercer en vue de favoriser l'accès par transports publics au lieu de travail, la réalisation d'une Halte CFF à La Clef pourrait être un avantage concurrentiel intéressant pour notre commune. Il n'est pas exclu que l'absence de desserte par transports publics puisse, un jour, être un facteur pénalisant pour les entreprises établies ou pour celles désireuses de s'établir.
- Enfin, la Municipalité dispose actuellement des contacts utiles et directs auprès des CFF. Ceux-ci se sont traduits par un revirement de position concernant l'accès au quai 3 de la gare, ainsi que par une ouverture pour une vente à la Municipalité de diverses parcelles propriété des CFF (Plateau de la gare et déchetterie). En cas de décision favorable, l'étude sera effectuée rapidement, parce que les CFF y sont favorables. En cas de report de cette étude, il faudra renouer et reprendre tous les contacts pour la relancer, si d'aventure une importante implantation l'exigeait. Or, l'expérience accumulée montre que les contacts perdus se renouent difficilement. Il suffirait d'ailleurs qu'une nouvelle halte soit réalisée ailleurs dans le vallon pour que l'insertion d'une nouvelle halte devienne problématique.

Le Conseil municipal estime que ces arguments doivent l'emporter sur ceux souhaitant attendre la décision du Grand Conseil en 2009 avant de mener l'étude.

La création de la Zone d'implantation d'entreprises de La Clef, puis le lancement de la construction du Parc technologique II furent des paris sur l'avenir. Le Conseil municipal constate avec satisfaction que ces paris sont gagnés. De la même manière qu'à l'époque il a fallu parier sur l'arrivée de nouvelles entreprises et la location de surfaces, il faut, dans une même vision, parier sur le développement ouest de Saint-Imier et sur un rôle toujours plus

important des transports publics dans notre société. Il faut, maintenant déjà, se donner les moyens de se préparer à cette évolution. Le Conseil municipal estime judicieux d'entreprendre cette étude afin de disposer de la possibilité, dès 2009 ou 2010, de décider de construire un tel équipement si la nécessité s'en faisait sentir. Une fois l'étude réalisée, l'organe compétent (sans doute Conseil de ville et le Corps électoral) pourra décider de la réalisation ou non de la Halte CFF et du moment de sa réalisation.

En cas d'acceptation du crédit par le Conseil de ville, le Conseil municipal négociera le projet de convention soumis, en reprenant la position exprimée par l'Office cantonal des transports, relative aux frais d'entretien.

S'agissant du financement, il est prévu de financer l'étude par un prélèvement équivalent sur le Fonds "Projets de développement", de manière à ce que le projet n'ait aucune influence sur le compte de fonctionnement.

Sur préavis de la Commission économique, unanime, de la Commission d'organisation du territoire et de la sécurité, unanime, et de la Commission des finances, à la majorité, le Conseil municipal, unanime, préavise favorablement le crédit demandé et son financement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Stéphane Boillat, maire : "Je dois vous indiquer que contrairement à ce qui est indiqué, le montant de Fr. 180'000.- figure **entièrement** au budget des investissements qui a été soumis au Conseil de ville le 1<sup>er</sup> novembre 2007, **et non pas partiellement.**"

M. Patrick Linder, Soc. : "La question d'une halte CFF à la zone industrielle de Saint-Imier, semble faire débat à Saint-Imier. Le coût de l'étude sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer ce soir, le coût du projet lui-même, même son principe semble diviser, bien que le Conseil municipal ait préavisé favorablement celui-ci à l'unanimité. La fraction socialiste s'est elle-même montrée un peu partagée. Aussi, je prends la parole en mon nom et celui de la majorité de la fraction socialiste en précisant que les représentants de notre parti peuvent faire leur choix en fonction de leur conscience. Sur cet objet particulièrement, il est question à mon sens de pouvoir assumer la responsabilité de notre choix dans l'avenir. Ceci dit, en guise d'exorde, la majorité de la fraction est favorable à la libération de ce crédit de Fr. 180'000.-. Dans la configuration actuelle des choses, elle est aussi favorable au principe du projet. C'est pourquoi, un arrêt CFF à proximité de la zone industrielle de La Clef constitue un avantage stratégique pour Saint-Imier et pour le développement économique que nous essayons de soulever. Je l'ai évoqué en déposant la motion en début de séance, la politique de Saint-Imier et le niveau économie repose sur des forces endogènes des qualifications techniques spécifiques à la région. Le parc technologique et la zone industrielle constituent la concrétisation. Pour l'heure, son rapide développement montre que les choix qui pouvaient résonner comme des paris à l'époque, ont porté leurs fruits. D'ailleurs, la zone industrielle de La Clef est la seule des pôles de développement économique reconnus par le canton dans le Jura bernois. Pourtant, très près de chez nous, dans le canton de Neuchâtel, il existe des zones comparables. Ces zones sont sur le point de se voir dotées d'arrêts, d'arrêts de trains qui constituent une infrastructure stratégique qui donne une autre valeur à un terrain, à une zone. La connexion à un réseau de transports est un atout de choix d'une zone de développement. Saint-Imier ne peut pas prendre de retard à ce niveau-là. Saint-Imier ne doit pas perdre sa compétitivité à ce niveau-là. Pour faire un jeu de mots de circonstance, Saint-Imier ne doit pas manquer ce train. Il s'agit donc d'une option stratégique dont les effets devraient se faire sentir dans le moyen long terme. Evidemment, un nouvel arrêt CFF ne règle aucun problème immédiat, il s'agit plus d'une décision, d'une vision future de Saint-Imier. Pour moi, il me semble important qu'il n'y ait pas une logique d'administration courttermiste qui entrave la constitution d'une infrastructure de développement. De plus dans le cadre des nouvelles préoccupations écologiques que l'on a vu ce soir, en début de séance, qui préoccupent la classe politique dans son ensemble, il me paraît pertinent de prendre des mesures qui nous permettront de prendre à terme des mesures susceptibles de

préservé notre environnement et d'encourager de nouvelles pratiques et nouvelles habitudes de notre cité. Le Conseil municipal s'est montré favorable à l'unanimité à ce projet. Il est composé de représentants de toutes les fractions à l'exception de la fraction force citoyenne. La commission de l'économie et du tourisme composée de tous les partis s'est montrée unanime. La commission de l'organisation du territoire et de la sécurité composée de représentants de tous les partis s'est montrée unanime à ce projet et réunissait semble-t-il les suffrages nécessaires. Son coût élevé, il est vrai, a suscité des oppositions. Toutefois, il faut rappeler, comme M. le maire l'a précisé, qu'il est indiqué au plan financier, dont ce conseil a pris connaissance en même temps que le budget. Dire qu'il est intégré au plan financier, veut aussi dire que sa réalisation n'aura pas d'autres répercussions sur les autres investissements que nous devons faire. En conclusion, le parti socialiste vous engage à accepter la libération de ce crédit pour cette étude. A mon sens, il s'agit-là de notre responsabilité politique vis-à-vis des générations futures de Saint-Imier. Osons lancer l'étude d'un projet qui pourra concourir au développement de Saint-Imier dans le moyen-long terme ! Je vous propose donc d'accepter la libération de ce crédit par autofinancement."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour force citoyenne, je me permets de m'associer à ce qui vient d'être dit par la fraction socialiste. Nous abondons dans ce sens. Pour nous, c'était une volonté unanime de se diriger vers une réalisation de cette étude courageuse et nécessaire. C'est en l'occurrence le canton qui dérape sérieusement avec ces études ou projets de transfert du rail à la route. Pour des transports publics rationnels, efficaces et écologiques, force citoyenne accepte sans réserve ce projet d'étude, misant clairement sur le moyen et long terme. Prenons donc ce train en marche !"

M. Thierry Egli, AJU : "Je cite : "Nouvelle gare : desservir les pôles de développement". Le futur projet d'agglomération prévoit des pôles de développement économique d'importance cantonale au Crêt-du-Loche, à Marin et sur le plateau de Perreux, entre Boudry et Bevaix. De nouvelles haltes ferroviaires devraient en assurer la desserte". Voilà le titre de l'Impartial du 3 octobre 2007, et voilà la politique de développement mise sur pied par le canton de Neuchâtel : des pôles de développement économiques cantonaux tous desservis par le chemin de fer. La zone d'implantation d'entreprises de La Clef est reconnue pôle de développement économique cantonal. C'est la seule des trois districts francophones à avoir reçu cette reconnaissance. Comment pourrions-nous accepter qu'à l'avenir ce pôle de développement économique d'importance cantonale ne soit desservi ni par une autoroute, comme cela est le cas à Bienne et le sera dans la vallée de Tavannes dès l'achèvement de la transjurane, ni par le chemin de fer, alors que celui-ci le traverse ? Notre zone industrielle est un excellent produit. Elle est en première catégorie. Elle ne doit pas passer en 4<sup>ème</sup> ligue, quand tous nos voisins auront équipé leurs pôles de développement. Chaque jour, un pays annonce des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et diminuer la consommation de CO2. La population le demande. A notre avis, cela aura pour conséquence des besoins supplémentaires en transports publics ne consommant pas de CO2. Le rail est promis à un bel avenir, et nous devons nous inscrire dans cet avenir. Notons aussi que la Halte CFF prévue aura aussi une autre fonction. Elle permettra un passage sous la ligne de chemin de fer, créant une nouvelle liaison entre le Nord et le Sud de la commune. Si l'on réfléchit à de nouvelles zones, de villas par exemple, le quartier Champs-de-la-Pierre est presque complet, le secteur de la rue de la Clef sera certainement concerné. Une liaison piétonne directe entre le début Ouest de la rue de la Clef et le quartier de l'hôpital sera un plus pour notre commune, et qui plus est un plus dont la réalisation sera subventionnée. Ces arguments ont sans doute convaincu la commission de l'économie et du tourisme et la commission d'organisation du territoire et de la sécurité puisque, comme le Conseil municipal, elles sont unanimes en faveur de ce crédit d'étude, car il s'agit aujourd'hui de décider d'une étude. Les CFF envisagent une subvention de 10 % et le canton promet une subvention de 30 à 70 %, mais sans doute 50 %. C'est dire si le canton reconnaît l'intérêt de ce projet. En tenant compte d'une subvention totale de 60 %, la part de la commune sera de Fr. 72'000.-. Nous ne croyons pas au remplacement du trafic CFF par des bus et nous nous y opposerons. Nous comptons donc sur les subventions des CFF et du canton et nous

souhaitons donner un signe clair et fort en faveur du maintien et du développement des trains dans le vallon de Saint-Imier. Nous approuvons le crédit d'étude demandé."

M. John Buchs, Rad. : "Le groupe radical a longuement discuté de l'objet. Après une analyse approfondie, des chances et risques, des forces et faiblesses du projet, nous arrivons à la conclusion que ni le crédit d'engagement de Fr. 180'000.- qui nous est demandé, ni la construction éventuelle d'une halte dans le futur, ne répondent à un besoin aujourd'hui. Nous restons cependant ouverts à revoir notre position si des éléments nouveaux devaient modifier sensiblement et durablement la clause du besoin. D'autre part, selon nos estimations, il faudrait porter au moins Fr. 100'000.- par année au budget de fonctionnement pour l'entretien de la halte qui serait à charge de la commune, sans compter le coût des financements de l'investissement ainsi que les dépréciations. Le prix à payer par le contribuable nous paraît très élevé par rapport à l'impact du résultat économique de la réalisation de la halte. Par contre, nous ne sommes pas opposés à ce que les CFF fassent l'étude à leurs frais, ce serait un "dédommagement" pour le préjudice subi par les voyageurs depuis trois ans pour accéder au quai 3 et ses 53 marches. Il aura fallu trois ans à la Direction des CFF pour décider d'une mesure technique très facile à réaliser, pour enfin amener dès dimanche 9 décembre 2007 les trains "Regioexpress" au quai 1. La priorité absolue selon notre parti doit être l'amélioration de l'infrastructure et de la sécurité de la gare. En effet, notre gare joue un rôle important pour la région. En y arrivant on peut prendre le funiculaire qui conduit à Mont-Soleil, été comme hiver, le bus pour aller à Tramelan ou aux Franches-Montagnes, et le bus en été pour aller aux Savagnières et à Chasseral et en hiver aux Savagnières. Il y a encore de nombreuses améliorations à faire pour rendre plus "conviviale" et attractive notre gare, aussi nous demandons que l'ouvrage soit remis sur le métier avec les CFF, car la seule amélioration acquise à ce jour est une décision technique qui ne coûte pas un franc à la grande régie. Nous ne sommes pas convaincus que la halte de la rue de la Clef est absolument indispensable à l'Hôpital. Jusqu'à ce jour, et à notre connaissance, la seule demande qui a été formulée par les établissements concernés se rapporte une amélioration de la desserte des deux institutions par les bus des CJ qui déposent visiteurs et employés devant la porte des établissements. D'autre part, en ce qui concerne le Cefops, dans le cadre de la réorganisation des écoles professionnelles dans le Jura bernois, il restera selon toute vraisemblance à Saint-Imier, mais sa localisation pourrait être dans un quartier plus proche de la gare. Quant aux employés des entreprises concernées, à la rue de la Clef, la grande majorité continuera à se déplacer en voiture. Ce mode de locomotion laisse une grande liberté pour l'organisation de sa journée, ceci grâce à l'introduction de l'horaire libre. Car rater un train à la Halte de La Clef signifie une heure d'attente et selon toute vraisemblance un déplacement avec un train régional qui va s'arrêter dans toutes les gares. Le groupe radical demande qu'une partie du montant, ou la totalité, qui nous est proposé ce soir, d'ailleurs Fr. 180'000.-, c'est tout de même un montant important, je n'ai pas pu analyser les montants qui ont été cités par mon collègue M. Thierry Egli, AJU, concernant les subventions, soit affecté à une étude pour la création d'un concept de transport écologique, par exemple véhicules au gaz naturel, véhicules électriques, ceci dans l'espace Villeret, Saint-Imier et Sonvilier, dans un premier temps et qui pourrait être étendu ultérieurement en cas de nécessité. Un tel réseau permettrait de desservir avec flexibilité, avec des arrêts intermédiaires, les principaux lieux et quartiers des trois communes concernées, y compris la zone industrielle de la Clef et naturellement celle des Noyes, que l'on oublie trop souvent et qui connaît également actuellement un développement heureux. La création d'un réseau de transport écologique renforcerait également le rôle de centre régional de Saint-Imier."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "La commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, dont je fais partie et où je suis vice-président, après examen et réflexion approfondie, a soutenu l'idée de réaliser l'étude de la halte. Ma fraction, qui avait d'autres arguments que je comprends et que je respecte, en a décidé autrement. Pour respecter cette décision, mais aussi mes convictions profondes, je vais m'abstenir lors du vote qui va suivre."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est un objet important, on le sent bien. Il a été fort débattu. J'aimerais dire quelques mots au nom du Conseil municipal pour préciser, pourquoi, finalement ce projet nous paraît important. J'aimerais tout d'abord dire qu'il s'agit bien d'une étude. C'est extrêmement important, car si l'on veut une fois que quelque chose puisse se réaliser, il faut avoir le matériel nécessaire et l'étude qui permet de le concrétiser. J'aimerais dire aussi, qu'il faut séparer les niveaux de problèmes. Ce qui concerne uniquement les déplacements dans Saint-Imier est un point. Ce projet ici est un projet qui a trait au développement de la commune et l'on doit concevoir une zone industrielle comme un produit. Nous sommes en concurrence, nous sommes opposés à d'autres régions, à d'autres secteurs et l'accessibilité en transports publics, la mobilité seront des arguments forts. J'aimerais pour essayer d'illustrer que c'est un pari, faire état, peut-être que les années me l'autorisent, d'un souvenir. Je me souviens que pendant le printemps 2004, avec le conseiller municipal M. Pierre Jeanneret, nous avons contacté, puis rencontré un nombre considérable d'entreprises et d'industriels pour essayer de leur faire connaître notre projet d'usine relais comme on l'appelait à l'époque. Nous les avons rencontrés. Nous leur avons présenté les projets et esquisses. Toujours la même question nous était posée : combien, quand, quelle grandeur ? Nous sommes allé devant le Conseil municipal en juillet 2004 avec une demande de crédit d'étude qui était à l'époque sauf erreur d'environ Fr. 90'000.-. Si on nous posait la question : avez-vous des intéressés, des gens qui ont signé ? Nous devons bien dire : les gens trouvent cela bien, mais ils ne peuvent pas nous dire oui, ils ne peuvent pas nous dire non parce qu'il veulent savoir combien, ils veulent savoir quoi, comment et quelle surface. Et puis, pour répondre à ces questions, nous avons besoin de faire l'étude. Le Conseil municipal a accepté de prendre ce risque. Votre conseil a accepté, en octobre 2004, de lancer le projet qui avait résulté de l'étude qui avait été faite. Là, il avait été dit que la construction ne serait lancée que si 50 % des intéressés avaient signé. Un deuxième souvenir : le 2 novembre 2004. Ce jour-là, je me trouve dans l'entreprise Flückiger. On apprend que cette entreprise a été reprise et rachetée. On me dit elle ne peut pas rester dans les locaux actuels. On souhaiterait rester à Saint-Imier et on me demande si il y a des propositions. Je dis : "nous avons le Parc technologique, regardez il y a du disponible". Une seule question a été posée par la direction. La question était la suivante : est-ce que cela sera prêt dans un an. J'ai répondu : "la votation populaire aura lieu le 28 novembre 2004. Si elle est favorable, ceci sera prêt dans un an". La votation populaire a été favorable, Nous avons écrit pour l'indiquer et nous avons reçu une lettre qui nous donnait l'accord de Cadrans Flückiger d'occuper une surface à fin 2005.

La leçon pour moi, c'est qu'il faut être prêt. On ne peut pas attendre que le besoin soit déjà là pour lancer une étude. Parce que lorsque le besoin est établi, il faut décider si l'on construit ou pas. Avant, on doit avoir le projet. On doit l'avoir mis sur pied. La leçon aussi c'est qu'un entrepreneur avec lequel on discute, quand on parle de terrains, d'équipements, et qu'il compare les offres, il ne va pas écouter une réponse où on lui dirait "écoutez on va étudier et dans deux ou trois ans peut-être qu'on pourra vous proposer un projet de desserte ferroviaire". Il veut un délai. Il veut une réponse. Il veut savoir comment ça marche. Le dernier enseignement que je retire, c'est que nous sommes malheureusement considérés comme une région périphérique. Pour ma part, je ne crois pas que ce soit forcément le cas parce que je pense que nous sommes au centre d'une région microtechnique. Une région périphérique oblige à nous battre. Il ne faut pas seulement se battre pour conserver les acquis. Il aussi faut aussi disposer d'un coup d'avance. Si l'on veut gagner face aux autres, il faut être prêt. C'est cet esprit-là qui est celui du Conseil municipal. Je tenais à le dire. Enfin, j'aimerais remercier sincèrement toutes les fractions de la qualité du débat et de l'étude qu'elles ont menée au sujet de ce projet."

M. Patrick Tanner, AJU : "J'aimerais aussi soulever l'importance de cette étude. Je pense aussi que dans ce cas-là, la ville de Saint-Imier doit être active et non réactive. Je remercie aussi M. Cornelio Fontana, Rad., de sa franchise. Je m'étonne de la position du parti radical ce soir alors que ce projet nous est préavisé favorablement, tout de même, par deux commissions présidées par deux municipaux radicaux. Je tenais simplement à le mentionner. C'est un petit peu étonnant !"

M. Walther Von Kaenel, Rad. : "Je suis pris entre deux trains. Le train de l'industriel qui va dans l'esprit de M. le maire, qui essaye toujours de voir grand et d'anticiper les besoins, et d'autre part, le train de discipline de parti, raison pour laquelle je vais également m'abstenir."

Au vote, le crédit d'engagement de Fr. 180'000.- figurant **entièrement** au budget provisoire des investissements, sous déduction des subventions à recevoir, avec prélèvement du montant net correspondant sur le fonds "Projets de développement" pour le crédit d'étude en vue de la création d'une nouvelle halte CFF à la zone industrielle de La Clef, par autofinancement, est accepté par 15 voix pour 10 contre et 4 abstentions.

13. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection d'une conduite d'eau propre et de deux conduites d'alimentation des fontaines aux Longines

*Rapport du Conseil municipal (point 13 à 17) :*

Les arrêtés de compte pour la réfection d'une conduite d'eau propre et de deux conduites d'alimentation des fontaines aux Longines (crédit Fr. 173'400.-; comptes Fr. 171'290.30), pour l'aménagement du Plateau de la Gare (crédit Fr. 170'000.-; comptes Fr. 171'056.40), pour l'aménagement de la Place de la Gare de Saint-Imier (crédit Fr. 85'000.-; comptes Fr. 86'231.15), pour la métamorphose du funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil (crédit Fr. 350'000.-; comptes Fr. 350'000.-), pour la réfection de différentes rues et escaliers dans la localité (crédit Fr. 300'000.-; comptes Fr. 338'127.90), sont présentés aux conseillers de ville.

Sur préavis de la Commission des finances et du Conseil municipal, unanimes, il est demandé au Conseil de ville de bien vouloir en prendre connaissance.

M. Yves Houriet, président, mentionne que les points 13 à 17 ne sont pas à voter, mais juste pour en prendre connaissance. Les membres désirant s'exprimer sont priés de le faire à la lecture du point de l'ordre du jour.

Concernant le point 13, aucun membre ne demande la parole.

14. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'aménagement du Plateau de la Gare

Concernant le point 14, aucun membre ne demande la parole.

15. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour le crédit additionnel de Fr. 85'000.- pour l'aménagement de la Place de la Gare de Saint-Imier

Concernant le point 15, aucun membre ne demande la parole.

16. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour le crédit additionnel de Fr. 350'000.-, au maximum, pour la métamorphose du funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil

Concernant le point 16, aucun membre ne demande la parole.

17. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection de différentes rues et escaliers dans la localité

M. Daniel Müller, Rad. : "Nous constatons un supplément de dépenses de Fr. 38'127.90, soit 12,7 %. Ce montant aurait dû faire l'objet d'un crédit additionnel selon l'article 112 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998. Cette démarche n'a pas été faite. Nous souhaitons qu'à l'avenir le crédit additionnel soit décidé par l'organe compétent en temps opportun. Ceci évite ainsi de mauvaises surprises lors du décompte final."

18. Rapport final de la commission de l'équipement concernant la motion "Un nouveau système de ramassage des déchets encombrants" – décision

Le rapport établi par la Commission de l'équipement concernant la motion "Un nouveau système de ramassage des déchets encombrants" déposée le 6 septembre 2007 par la fraction alliance jurassienne est présenté aux conseillers de ville.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical a pris connaissance avec surprise de la proposition de la commission de l'équipement de supprimer les tournées des "cassons" et ne peut en aucun cas l'accepter. Notre commune offre un service de qualité qui fonctionne de manière simple et rend un grand service à toute la population. Il y a malheureusement une minorité de personnes qui, peut-être par manque d'information ou manque de civisme et/ou de respect pour les autres, crée des problèmes. Devons-nous, à cause de cette minorité, priver toute la population d'un service simple et efficace, pour le remplacer par un service compliqué, moins performant et discriminatoire, puisque les déchets encombrants de la majorité ne seront plus ramassés? Notre réponse est évidemment non, car ce que l'on nous propose est, à l'évidence, la démission de l'autorité et de la majorité face au désordre. La réponse de la commission est : "on ne peut pas régler facilement le problème..., on supprime le service." Nous avons déjà eu cela avec les WC publics et les poubelles publiques. Avec ce raisonnement, on pourra bientôt supprimer le ramassage des ordures, les lignes jaunes, etc. Par conséquent le parti radical demande à ce conseil de :

- rejeter la solution proposée,
- maintenir le ramassage actuel,
- informer régulièrement la population sur les règles à respecter,
- organiser la surveillance le soir avant le ramassage,
- de sanctionner sévèrement les irréductibles.

Pour conclure, il faut que nous ayons le courage et la volonté de faire respecter l'ordre si nous ne voulons pas offrir le pouvoir au désordre."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour force citoyenne c'est le même scepticisme quant à la proposition de la commission, où la prise de position est en trois courts volets. Pour nous, la motion avait un objectif ambigu qui rate essentiellement sa cible. En voulant supprimer un service utile et nécessaire à tout le monde, pour cause d'abus visibles et donc qui peuvent être sanctionnés. En conséquence, force citoyenne s'y oppose catégoriquement et propose un statu quo en renforçant bien évidemment l'information, les contrôles, et la verbalisation si nécessaire. Pour proposition d'amélioration, c'est le deuxième volet, on pourrait imaginer, il y avait quelques éléments intéressants, dans des cadres exceptionnels et sur demande justifiée, un appel au service des travaux publics pourrait venir en aide aux personnes dans le besoin et ceci en plus du maintien de la tournée, car l'idée ici de la commission et des motionnaires nous paraissait intéressante. Pour conclure, en ce qui concerne l'aspect inesthétique des déchets, il faut admettre que les sacs poubelles, qui jonchent les trottoirs,

deux fois par semaine, ne sont guère plus ragoûtants, avec parfois les méfaits des renards et des corneilles. Dès lors, si l'on veut aborder concrètement ce problème, une solution de sillons pour les sacs, voire autre solution, devrait peut-être être adressée pour contribuer à embellir notre cité. C'est donc un non assez catégorique de notre fraction à suivre cette proposition qui va dans le mauvais sens."

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "Nous nous rallions aux fractions qui viennent de prendre la parole. Nous sommes conscients du problème que représente le système actuel de ramassage des déchets encombrants, la variante proposée ne nous paraît pas garantir l'égalité entre tous les habitants de notre cité. En effet certaines personnes n'auront plus accès à un service de ramassage régulier. Il faudra téléphoner, les services publics se déplaceront-ils pour des petites choses ? Le système actuel de ramassage coûte à la communauté, mais il fait partie d'un réel service offert à tous les habitants de notre localité. Il convient certes de l'améliorer et nous sommes ouverts à toute proposition allant dans ce sens, mais il nous paraît inopportun de le supprimer purement et simplement. Nous rejetons donc la proposition d'abandon du ramassage systématique des déchets encombrants chaque premier mercredi de chaque mois."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Au nom de la fraction à l'origine de la motion précitée, je remercie la commission d'avoir traité ce problème du ramassage des déchets encombrants avec promptitude et sérieux. Cependant la conclusion à laquelle aboutit la commission dépasse nos attentes. Nous ne voulions pas que le ramassage soit purement et simplement supprimé. Un tel décret représenterait une perte trop importante pour notre population qui ne mérite pas d'être privée d'un service apprécié à cause d'une minorité, souvent étrangère à Saint-Imier, qui ne respecte pas le règlement en vigueur. Ce rapport le prouve, la situation actuelle n'est plus tolérable, mais l'abandon du ramassage des "cassons" est à notre avis prématuré. Il faut trouver une solution moins extrême. C'est pourquoi nous proposons de conserver le ramassage périodique des "cassons", mais avec obligation pour les personnes qui désireraient se débarrasser de leurs déchets encombrants de s'annoncer préalablement par téléphone auprès des Travaux Publics. Pour réduire également la quantité de déchets, nous suggérons d'organiser des tournées à intervalles irréguliers, par quartiers, selon les disponibilités des employés et des véhicules du service des TP. La date et l'heure du ramassage ne seraient divulguées que lors de l'appel téléphonique des demandeurs. Quant à l'idée d'un véritable service à domicile offert aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, elle est bonne et nous la défendons. Comme nous encourageons vivement la commission de prendre des mesures en vue d'améliorer l'efficacité du stockage des déchets encombrants à la déchetterie. Par contre, compte tenu de ce qui précède, il est pour l'instant inutile d'en étendre les heures d'ouverture. Nous sommes conscients que l'application de nos propositions s'avérera compliquée, mais elles méritent d'être quand même expérimentées avant que ne soit envisagée la solution plus radicale, si j'ose dire, émise par la commission."

Au vote, le rapport final de la commission de l'équipement concernant la motion "Un nouveau système de ramassage des déchets encombrants" est refusé par 25 voix contre et 4 abstentions.

M. Yves Houriet, président : "Maintenant que ce rapport a été refusé, je propose qu'en fonction vu des propositions faites, les chefs de fraction fassent une liste des suggestions de parti et les transmettent au responsable du service et que celles-ci soient traitées lors d'une séance ultérieure."

M. Stéphane Boillat, maire : "Chaque parti est représenté au sein de la commission de l'équipement. C'est normalement la voie la plus logique pour faire part de la volonté des partis. Pour ce qui est de la fraction force citoyenne, M. Pierre-Yves Baumann, FC, a la possibilité de poser des questions, d'écrire, et nous transmettrons sa correspondance."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, remercie M. le maire.

19. Nomination d'un membre au sein du groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan en remplacement de M. Patrick Tanner, démissionnaire

Mme Mélanie Erard, AJU, la fraction alliance jurassienne propose M. Ali Assaf.

Au vote, M. Ali Assaf est nommé membre du groupe de suivi pour une collaboration intercommunale avec la Municipalité de Tramelan, à l'unanimité.

20. Divers et imprévu

M. John Buchs, Rad. : "Au nom du groupe radical, nous aimerions remercier, féliciter, le Conseil municipal d'avoir pesé tous les éléments nécessaires pour retirer la candidature de Saint-Imier, à l'accueil du Fun'Palace, projet de l'association Grockland. Le travail a été fait en profondeur et le communiqué de presse était de qualité. Nous vous en remercions."

M. John Buchs, Rad : "J'aimerais revenir sur un point. Tout à l'heure, lorsque le conseiller municipal M. Michel Bastardoz a répondu à Mme Danièle Kiener, Soc., il a fait une réponse tout à fait erronée. Il a dit que c'était le parti radical qui avait écrit au Conseil municipal. J'ai le dossier complet ici. Il s'agit de M. John Buchs, conseiller de ville. On m'a répondu dans ce sens-là. Il a gravement trahi à son devoir de réserve en donnant ici un échange épistolaire entre un citoyen et le Conseil municipal. J'attends donc des excuses."

M. Michel Bastardoz, conseiller municipal : "Je crois...."

Il est interrompu par M. John Buchs, Rad., qui dit ne pas vouloir de réponse mais des excuses.

M. Michel Bastardoz, conseiller municipal : "Ce que nous avons reçu est très clair. On ne doit pas répondre en notre nom personnel. Il est venu deux courriers... "

Il est interrompu par M. John Buchs, Rad. : "Mais pas du parti radical !"

M. Michel Bastardoz, conseiller municipal poursuit : " M. John Buchs, Rad., on ne peut pas seulement essayer de mettre des bâtons dans les roues tout le temps. Ceci devient difficile. Je crois vraiment qu'on ne peut pas seulement tacler sur un terrain. Il faut aussi admettre de l'être. Ce que je viens de répondre à Mme Danièle Kiener, Soc., c'est ce que moi j'ai reçu, comme quoi on ne pouvait pas selon le Règlement du Conseil de ville, articles 4 et 5, répondre directement puisqu'on ne donne pas l'opinion du Conseil municipal en général, mais son point de vue personnel. Après, je m'en excuse si j'ai dit « au nom du parti radical » et non pas « en votre nom ». Je ne voulais pas vous mentionner."

Il est interrompu par M. John Buchs, Rad. : "C'est un échange entre le Conseil municipal et un citoyen."

M. Michel Bastardoz, conseiller municipal, continue : "Je crois que c'est difficile de travailler lorsqu'on a sans arrêt des citoyens qui essayent de freiner le bateau. Et au moment où celui-ci fait un mètre, on monte sur la cheminée et l'on dit : "C'est moi qui le fais avancer !"

M. Yves Houriet, président : "Je clos le débat afin que la dernière séance de l'année se passe de la manière la plus agréable possible."

M. Yves Houriet, président, donne connaissance du discours de fin d'année du président intitulé : "Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage". "Mesdames, Messieurs, Nous voici déjà arrivés à la fin de cette première année de législature 2007-2010 et avec celle-ci la fin de mon mandat de président de ce conseil. Je tiens à vous dire que cette fonction a été pour moi intéressante et enrichissante. Avant d'assumer la direction des débats, je ne m'étais jamais imaginé que le Président est en fait le président de tous les conseillers. Il laisse son statut de conseiller et sa couleur politique au vestiaire afin de mieux pouvoir se consacrer au déroulement de la séance. De nombreux projets, règlements, motions, interpellations ont été traités durant cette année. En plus de l'ouverture de classes scolaires, de la nomination de plusieurs commissaires et de la création d'une commission de la jeunesse pour ne citer que ces points, l'adoption des comptes 2006 avec l'attribution de Fr. 960'000.- aux réserves a été pour moi l'un des points politiques marquants de cette année écoulée. En effet, il ressort que notre commune jouit d'une situation saine en matière de finances, que sa capacité d'investissement a encore été consolidée par l'augmentation de ces réserves au bilan sans pour autant affaiblir les possibilités d'améliorations des services offerts à la population et à notre jeunesse en particulier. L'adoption du budget 2008 avec une baisse sensible de la quotité a également été un point marquant cette année. S'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tuée puisque le corps électoral doit encore se prononcer sur le sujet ce week-end, le fait que notre conseil a ratifié cette baisse à l'unanimité démontre la confiance que nous avons en l'avenir. Je profite de rappeler à toutes et à tous de ne pas oublier d'aller voter ce week-end, sachant pertinemment que les personnes présentes ici ont certainement déjà effectué cet acte civique. Les situations évoluent actuellement très rapidement. Notre rôle est de continuer de prouver notre capacité d'adaptation, de créativité et d'invention face aux obstacles et aux problèmes qui peuvent se dresser devant nous. Tout est mouvant, rien n'est acquis. La rapidité d'adapter nos structures aux demandes et aux attentes de nos administrés représentera également un facteur de succès pour l'avenir. Il faut donc apprendre à s'adapter aux changements sans pour autant renier nos bases. Se dresser de toutes ses forces contre l'inévitable et l'inéluctable ne mène souvent à rien. Mieux vaut consacrer ses efforts à l'adaptation du changement de façon à utiliser notre énergie à bon escient et exploiter de manière positive les nouvelles données. Déjà un an. Rappelez-vous que l'an dernier, nous inaugurons le parc technologique. Qui aurait pensé qu'une nouvelle usine serait fonctionnelle en 2007, et qu'une autre se construirait sur notre zone industrielle cette année ? On ne le répétera jamais assez, la croissance économique dépend beaucoup du taux d'investissement du secteur des entreprises et plus spécialement des petites et moyennes entreprises (PME). Plus les investissements sont élevés, plus ils débouchent sur des taux de croissance intéressants qui se répercutent dans tous les secteurs d'une région. Je tiens à remercier ici tous les dirigeants des entreprises ainsi que de l'artisanat et du commerce qui font confiance à notre cité. Ils ont décidé, malgré les tentations, de rester fidèle à notre ville. En ces périodes de haute conjoncture, les projets sont nombreux et aboutissent souvent. Ces points heureux contrastent avec des incertitudes comme l'avenir de nos infrastructures hospitalières, le maintien de la HE-ARC ou de certaines écoles en général. Le combat n'est donc pas terminé J'aimerais encore remercier ici toutes les personnes qui de près ou de loin donnent de leur temps à la collectivité en général. Tout d'abord aux membres du conseil municipal qui remettent sans cesse le travail sur le métier. Il se trouve toujours un membre du conseil de ville pour poser une nouvelle question ou une nouvelle intervention qui nécessitera travail et réflexion. Merci à vous, membres du conseil de ville, qui avez assisté et construit les débats de ce conseil, débats qui se sont déroulés dans une ambiance constructive. Merci aux membres des commissions pour leur appui. Merci enfin à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier pour sa précieuse collaboration. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, et à la population de notre ville, de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que santé et bonheur pour l'année 2008."

21. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2008

- a) président
- b) 1<sup>er</sup> vice-président
- c) 2<sup>ème</sup> vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

- a) Président : M. Jean-Marie Boillat, AJU, la fraction alliance jurassienne propose M. Thierry Egli, AJU.
- b) 1<sup>er</sup> vice-président : M. Patrick Linder Soc., la fraction socialiste propose M. François Nyfeler, Soc.
- c) 2<sup>ème</sup> vice-président : M. Cornelio Fontana, Rad., la fraction radicale propose Mme Joelle Häller, Rad.
- d) Secrétaire : M. Jean Marie Boillat, AJU, la fraction alliance jurassienne propose Mme Mélanie Erard, AJU.
- e) Deux scrutateurs : M. Cornelio Fontana Rad., la fraction radicale propose M. Vincent Brahier, Rad.  
M. Patrick Linder, Soc., le parti socialiste propose M. Vital Carnal, Soc.

Le bureau du Conseil de ville pour l'année 2008 est nommé par applaudissements.

M. Yves Houriet, président, précise que le souper du Conseil de ville sera servi au Restaurant de la Place. Cette année, il n'y aura pas de tirage au sort comme les années précédentes pour l'attribution des places. Il remercie les personnes ayant participé à la dernière séance de l'année.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :